

Département des Côtes d'Armor  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
**SEANCE DU MARDI 08 MARS 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le mardi 08 mars, à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Paimpol le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

**Etaient présents les conseillers d'agglomération suivants**

AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BILLAUX Béatrice ; BOETE Cécile ; BOUCHER Gaëlle ; CADUDAL Véronique ; CALLONNEC Claude ; CARRIER Jean (suppléant) ; CHAPPE Fanny ; CHARLES Olivier ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; CORBEL Samuel (suppléant) ; DOYEN Virginie ; ECHEVEST Yannick ; GAREL Pierre-Marie ; GIUNTINI Jean-Pierre ; GOUAULT Jacky ; GOUDALLIER Benoît ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HAGARD Elisabeth ; HERVE Gildas ; HORELLOU Pascal ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CHEVERT Véronique (suppléante) ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE DU PASCAL (suppléant) ; LE FLOC'H Éric ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Philippe ; LE GOFF Yannick ; LE HOUEROU Annie ; LE JANNE Claudie ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LE VAILLANT Gilbert ; LINTANF Joseph ; LOZAC'H Claude ; MANGOLD Jacques ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PARISCOAT Dominique ; PARROT Marie-Christine ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Jean-Yvon ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; QUENET Michel ; RANNOU Hervé ; ROLLAND Paul ; SALLIOU Pierre ; SCOLAN Marie-Thérèse ; SIMON Yvon ; TALOC Bruno ; THOMAS David (suppléant) ; VIBERT Richard.

**Conseillers d'agglomération - pouvoirs**

BREZELLEC Marcel à KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe  
BURLLOT Gilbert à GUILLOU Claudine  
DUMAIL Michel à GOUAULT Jacky  
GAUTIER Guy à PRIGENT Jean-Yvon  
RASLE-ROCHE Morgan à PARROT Marie-Christine  
VAROQUIER Lydie à LE HOUEROU Annie

**Conseillers d'agglomération absents et excusés**

BOUILLENNEC Rachel ; BUHE Thierry ; INDERBITZIN Laure-Line ; KERHERVE Guy ; LARVOR Yannick ; LE GALL Annie ; LEYOUR Pascal ; SALOMON Claude ; ZIEGLER Evelyne

**Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants**

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2022-03-009 à 035	73	06	79	09	

Date d'envoi de la convocation  
Mercredi 02 mars 2022

Le Président procède à l'appel nominal des conseillers d'agglomération. Le Quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

L'ordre du jour est le suivant :

- ❖ Désignation du secrétaire de séance
- ❖ Installation d'un conseiller d'agglomération suppléant
- ❖ Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau
- ❖ Approbation des procès-verbaux du 23 novembre et 14 décembre 2021

## COMMISSION FINANCES ET DE L'EVALUATION

### Service *Finances*

- Budget primitif 2022
- Taux de fiscalité 2022
- Autorisations de programmes et crédits de paiement 2022 : révision, actualisation et créations
- Attributions de compensations 2022 provisoires
- Reprises anticipées des résultats 2021
- Création d'un budget annexe : déchets
- Fonds de concours
- Etat récapitulatif des indemnités aux élus - année 2021

## COMMISSION SERVICE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

### Service *Affaires juridiques et foncières*

- Bilan des acquisitions et cessions immobilières - année 2021

### Service *Territoires, citoyenneté et coopérations*

- Convention de partenariat avec Lannion, Trégor communauté et Leff Armor communauté pour l'approfondissement des impacts socio-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire du quartier maritime de Paimpol

## COMMISSION AMENAGEMENT ET REVITALISATION DES TERRITOIRES

### Service *Habitat*

- Aides à la production de logements sociaux - opération Armorique Habitat « Le Liors » à Paimpol

## COMMISSION STRATEGIES POUR LA BIODIVERSITE

### Service *Biodiversité et environnement*

- Eau et Rivières de Bretagne - convention pluriannuelle d'objectifs

**DEL2022-03-009****DESIGNATION SECRETAIRE DE SEANCE**

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales).

Il invite le Conseil d'agglomération, à désigner un.e secrétaire de séance :

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité Frédéric LE MEUR est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.**

**DEL2022-03-010****INSTALLATION D'UN CONSEILLER D'AGGLOMERATION SUPPLEANT**

Le Président porte à connaissance du Conseil d'Agglomération, par courrier reçu le 14 janvier 2022, la désignation d'un élu suppléant pour la commune de Brélidy suite à la démission de Madame Linda Watson (délibération du 10 février 2022).

**Monsieur Denis BIAVA est désigné conseiller suppléant représentant la commune de Brélidy.**

*Vincent LE MEAUX souhaite faire un point concernant l'actualité qui se bouscule en Europe avec les tragédies que l'on constate jour après jour se dérouler sur l'est de notre continent. Nous avons vécu plusieurs mois voire années de crise sanitaire qui nous ont éloigné et qui ont fait en sorte malheureusement de délier toute cette cohésion sociale et républicaine qui est forte dans notre Pays. Nous sommes un Pays particulièrement soudé même si parfois les sujets viennent nous bousculer, et bousculer les consciences. Ces années ont été particulièrement difficiles pour nous, pour se rassembler, pour se retrouver, pour discuter, pour travailler, pour débattre et parfois même pour s'affronter politiquement et permettre à nos concitoyens tout simplement de travailler, de vivre des joies et des bonheurs et même pour se recueillir face à la douleur. Nous avons été énormément touchés par cette crise sanitaire et aujourd'hui, frappe en notre cœur de l'Europe centrale et Europe de l'est, une guerre décidée par la Russie à l'encontre de l'Ukraine. Nous sommes dans les prémisses qui peuvent nous amener vers des sombres moments et c'est bien là la crainte de tout à chacun dans cet environnement très fragile. Un sentiment d'avant-guerre qui frappe notre union européenne et notre Pays. Nous avons aujourd'hui des millions de personnes qui se déplacent en Europe et nous devons en tant que citoyen, républicain, français et française totalement mobilisés dans nos valeurs fondamentales que sont l'accueil des populations et l'universalisme qui est attaché à notre république, celui de pouvoir accueillir et soutenir. Notre agglomération y est particulièrement attentive même si nos compétences communautaires ne sont pas étroitement liées à celle de l'action d'urgence mais nous pouvons agir par un certains nombres d'aides matérielles ou organisationnelles. Il est proposé que l'agglomération y travaille très vite en lien avec le Centre Intercommunal d'Aide Sociale qui est notre bras armé en matière de soutien au population les plus fragilisées quelles qu'elles soient. Mais également apporter aux communes notre savoir, notre compétence et notre capacité organisationnel à accueillir ces réfugiés. Il est donc proposé d'assurer la coordination des logements disponibles sur le territoire (bailleurs publics & privés). Egalement proposé de mettre les hébergements de l'agglomération, en lien avec les associations gestionnaires, pour regarder les disponibilités et leur viabilité dans le cadre d'un accueil d'urgence des réfugiés. Nous avons le site du Palacret à Saint-Laurent, le château de Lady Mond à Belle-Isle en Terre, le centre forêt bocage à La Chapelle Neuve et le gîte de Coat Ermit sur Plourivo. Et enfin, au regard de notre délégation de service public mobilités regarder comment nous pouvons accompagner ces publics dans la gestion de leur quotidien sur notre territoire. Il va vous être proposé de doter le CIAS d'un fond exceptionnel de 10 000 euros et ainsi pouvoir coordonner les premières actions.*

**Rémy GUILLOU** « Der Schoß ist fruchtbar noch, aus dem das kroch », « Le ventre est encore fécond d'où a surgi la bête immonde » en terminant sa pièce, la résistible ascension d'Arturo Ui, Bertolt Brecht mettait en garde. Et pourtant nous n'y pensions plus. L'Europe où nous vivons, l'Europe que nous construisons pas à pas nous préservait des affres du passé. Nous prenions la paix pour la norme, elle n'était qu'une exception. Car elle est bien là, la bête immonde. Les temps tragiques sont revenus : la guerre est de retour sur notre continent, avec ses cortèges de souffrances, de désolations, de destructions. Des écoles, des crèches, des hôpitaux, des bâtiments publics sont emportés par le souffle des bombes. Des enfants, des femmes, des personnes âgées sont jetés sur les routes, une petite valise à la main. Chez nous, au XXIème siècle !

Tous les efforts tentés par nos dirigeants, et notamment le Président Emmanuel Macron, au nom de l'Europe, ne sont pas parvenus à dissuader le leader du Kremlin de renoncer à ses funestes projets. L'invasion de l'Ukraine révèle une volonté hégémonique, une volonté d'attaquer un pays libre et indépendant. Le colonialisme, les annexions, des concepts des XIXème et XXème siècles resurgissent. Aujourd'hui c'est un pays souverain qui est envahi. Voilà qui nous rappelle les heures sombres de 1939 où la Pologne subissait un sort identique. Et au-delà de la Pologne autrefois, de l'Ukraine aujourd'hui c'est la démocratie qui est attaquée. Nous savons que cette agression ne vise pas seulement un pays souverain, elle vise aussi la liberté et cette démocratie que monsieur Poutine déteste. Car, depuis des mois, les Russes ont vu se réduire comme peau de chagrin l'espace laissé à l'information indépendante. Et puis le noir s'est fait au matin du 24 février, avec le début de la guerre. Des chaînes de télévision, des radios, des sites d'information ont été fermés. Tous ceux qui ont tenté de manifester leur désaccord avec la guerre ont été arrêtés et des peines pouvant aller jusqu'à 15 ans de prison ont été introduites dans le code pénal. La liberté d'expression n'existe pas, l'information est bâillonnée.

Des sanctions économiques ont été prises pour limiter les marges de manœuvre de Poutine. Espérons qu'elles produiront les effets escomptés. Nous en paierons tous le prix que l'on constate déjà avec le renchérissement des denrées alimentaires et des carburants, mais c'est le prix de l'honneur, c'est le prix de la liberté. Unis les Européens parlent et agissent d'une seule voix. Nous pouvons nous en féliciter. Et nous devons tous, comme l'a fait le parlement européen, marquer notre soutien au courageux président Volodymyr Zelensky.

Marioupol, Kiev, Kharkiv ne doivent pas devenir des villes martyres. Le vaillant peuple ukrainien organise la résistance à l'envahisseur. Une résistance héroïque avec les moyens limités. Nous ne pouvons que demander, espérer, réclamer la fin de la guerre. C'est par la discussion, la négociation que l'on règle les différends et non par les armes.

Mais au-delà de l'aspect purement politique, c'est aux Ukrainiens contraints à l'exode que nous devons d'abord penser. L'exode ! Une valise à la main. Des enfants, des femmes, des personnes âgées dans le froid, sous la pluie. Nous devons nous mobiliser pour leur venir en aide, les accueillir au mieux dans nos villes et nos villages en attendant que les conditions soient réunies pour qu'ils puissent retourner dans leur pays, rentrer chez eux, tout simplement revenir à la maison.

Mais prenons garde et soyons lucide. Il se peut que cette guerre soit longue. Elle pourrait ne pas s'arrêter à l'Ukraine. Souvenons-nous de cette boutade de Poutine le 24 novembre 2016 « les frontières de la Russie ne se terminent nulle part ». Alors notre soutien et notre mobilisation devront aussi s'inscrire dans la durée. Quoi qu'il en coûte.

A notre niveau nous devons manifester notre solidarité. Elle s'organise. Il faut le faire méthodiquement pour être le plus efficace, dans nos communes en lien avec l'AMF et les services de l'Etat, avec les associations humanitaires, comme nous l'avons évoqué avec le Préfet qui nous a réunis vendredi matin à la Préfecture. Et pour commencer, Monsieur le Président, il est juste que notre agglomération soutienne financièrement l'aide aux réfugiés comme nous l'avons évoqué ce matin en Exécutif.

**Jacques MANGOLD** sur la difficulté qu'il y a aujourd'hui à répondre positivement à l'ensemble des demandes qui sont faites par les citoyens qui souhaitent apporter une aide mais également par les associations qui se proposent de coordonner. Peut-être raisonner en anciens cantons ; c'est un appel aux collègues pour se réunir rapidement et se mettre en ordre de marche.

**Fanny CHAPPE** un temps d'échange a eu lieu avec le Président de Région Bretagne et il semblerait que soit privilégier les dons financiers pour ne pas fragiliser l'économie ukrainienne. Il semblerait qu'ils souhaiteraient privilégier les achats sur place. Nous bonnes intentions de dons de denrées et autres n'arrivent pas toujours forcément sur place.

Aujourd'hui c'est la journée internationale des droits des femmes et si les hommes se battent sur place beaucoup de femmes restent également sur place. Il nous faudra assurer un accompagnement et un suivi psychologique des femmes et des enfants qui arrivent sur notre territoire.

**Véronique CADUDAL** nous devons faire preuve d'une grande solidarité en cette période et indique que le Conseil départemental des Côtes d'Armor a voté un soutien financier par le biais d'une association franco-polonaise « Warmie et Mazurie » mais également un soutien aux journalistes par le versement d'une enveloppe auprès de « Reporters sans frontières ». Les Maisons Du Département sont également à disposition pour un soutien à toutes les actions qui pourront être faites. Concernant le soutien psychologique qui sera absolument nécessaire, l'Agence Régionale de Santé va mobiliser une équipe pour une prise en charge de réfugiés.

**Philippe LE GOFF** salue tous les propos énoncés ce soir et se réjouit la solidarité qui s'organise face à l'horreur et l'indignation. Concernant les opérateurs, un recensement se fait et une organisation se met en place. Nous allons une nouvelle fois faire preuve de cohésion et d'agilité et nous saurons réussir. L'accompagnement de Coallia dans l'accueil des réfugiés Syriens a permis de monter en puissance et en connaissance sur le fonctionnement et donc des dispositifs que l'on connaît déjà. Les chefs d'entreprises sont également prêts sur cette échelle de la solidarité. La barbarie doit être combattue et oubliée un jour.

**Vincent LE MEAUX** le rôle de l'agglomération reste bien au niveau de ses compétences. L'accompagnement des réfugiés est encore complexe avec la facilitation d'obtention de titres de séjours notamment. Nous partons donc sur un accompagnement en trois niveaux : le logement, les mobilités et l'aide au CIAS. N'ayant pas d'opposition ni d'abstention pour l'inscription de cette question supplémentaire, en fin de séance, nous délibérerons sur ce sujet.

**Vincent LE MEAUX** propose le retrait du rapport de la Commission Stratégies pour le biodiversité « vote de la taxe GEMAPI » et de le reporter au 05 avril 2022. Dans l'intervalle, il propose de mieux travailler cette compétence qui est un peu complexe avec des enjeux incommensurables et qu'il convient de faire un point avec les élus de l'agglomération ainsi que les Maires.

DEL2022-03-011

COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS AU PRESIDENT ET AU BUREAU

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

- **Décisions attribution marchés publics/accords-cadres**

**Période de décembre 2021 à février 2022**

MP2021-12-052 Du 27/12/2021	Marché de travaux pour l'aménagement d'un outil collectif pour les professionnels de la mer – Loguivy		
Lot n°3 : Charpente métallique - bois	SARL ATRIA CM 22190 PLERIN	23 300.00 € HT	Préparation : 1 mois. Travaux : délai global de 12 mois pour l'ensemble des lots

<b>MP2021-12-053</b> Du 27/12/2021	<b>Accord-cadre de collecte, lavage, entretien, réparation, suivi et livraison des vêtements haute visibilité et de travail des agents de Guingamp-Paimpol Agglomération</b>		
Lot unique	BLANCHISSERIE D'ARMOR 22380 SAINT CAST LE GUILDO	Montant mini annuel : 20 000.00 € HT Montant maxi annuel : 70 000.00 € HT	Démarrage à la notification jusqu'au 31/12/2022 - reconductible 2 fois 1 an
<b>MP2022-01-001</b> Du 18/01/2022	<b>Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'une aire d'accueil des gens du voyage « Bellevue » Ploumagoar</b>		
Lot unique	CETIA INGENIERIE 22000 SAINT-BRIEUC	Montant : 36 000.00 € HT	Démarrage à la notification jusqu'à l'issue de la période de parfait achèvement
<b>MP2022-01-002</b> Du 18/01/2022	<b>Marché de mobilisation individuelle citoyenne massifiée pour l'adoption de comportements en faveur de la transition</b>		
Lot unique	ASSOCIATION COHERENCE POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE 56100 LORIENT	Montant : 48 195.00 € TTC (non assujettie à la TVA)	12 mois à compter de l'ordre de service de démarrage
<b>MP2022-01-003</b> Du 18/01/2022	<b>Marché étude de requalification urbaine de la façade portuaire de la ville de Paimpol</b>		
Lot unique	Groupement AIA TERRITOIRES/SEMBREIZ H/WINCH/VIA AQUA 75015 PARIS	Montant : 89 350.00 € HT	Démarrage à la notification pour une durée de 12 mois
<b>MP2022-01-004</b> Du 18/01/2022	<b>Marché étude pré-opérationnelle d'OPAH RU sur les communes de Bégard, Callac, Guingamp et Paimpol</b>		
Lot unique	URBANIS 29000 QUIMPER	- Partie 1 : montant mini 10 000 € HT et montant maxi 35 000 € HT - Partie 2 : montant de 44 805.00 € HT	Démarre à la notification pour une durée de 9 mois

- **Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)**

<b>2021-066</b> 11/01/2022	<b>Travaux tourelle et cuisine - château Lady Mond à Belle Isle en Terre</b>		
Lot 2 : Menuiseries, doublages, faux plafonds	BIDAULT Menuiserie 22800 SAINT DONAN	6 455.00 € HT	Travaux sur ordre de service pour une durée de 2 semaines
<b>2021-066</b> 06/01/2022	<b>Travaux tourelle et cuisine - château Lady Mond à Belle Isle en Terre</b>		
Lot 4 : VMC	FMO - Fluide et Maintenance de l'Ouest	4 029.58 € HT	Travaux sur ordre de service pour une durée de 2 semaines

<b>2021-077</b> <b>03/01/2022</b>	<b>Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la dépollution du site de Cadolan – AMO en phase travaux</b>		
Lot unique	INNOVADIA 29000 QUIMPER	12 475.00 € HT	Début à la notification pour une durée de 14 mois
<b>2021-078</b> <b>05/01/2022</b>	<b>Travaux du siège de l'Agglomération : Achat de 3 modulaires</b>		
Lot 1 : Acquisition de 2 modulaires pour le stockage	BOXCONSEILS 29660 CARANTEC	14 872.20 € HT	La livraison est attendue pour février 2022
Lot 2 : Acquisition d'un modulaire neuf pour accueillir un des serveurs informatiques de l'Agglomération	BOXCONSEILS 29660 CARANTEC	8 627.80 € HT	La livraison est attendue pour février 2022
<b>2022-004</b> <b>03/02/2022</b>	<b>Transcription en règles opposables et zonages des orientations d'aménagement issues de l'étude de planification concertée pour le développement de la filière éolienne</b>		
Lot unique	Groupement Energies et Territoires Développement/ Agence Couasnon 29800 LANDERNEAU	5 700.00 € HT	Début sur Ordre de service pour une durée de 1 mois
<b>2022-005</b> <b>28/01/2022</b>	<b>Terrassement et pose de réseaux parcelle AI0093 à Guingamp (terrain propriété Fournis)</b>		
Lot unique	RAULT TP 22170 PLELO	17 500.00 € HT	préparation du chantier : 1 semaine travaux : 3 semaines

## Décisions et arrêtés du Président

A2022-0001	Arrêté voirie - Arrêté individuel d'alignement - commune de Bégard - SCI C-RV	05 01 2022
A2022-0002	Arrêté voirie - Arrêté individuel d'alignement - commune de Bégard - Mme LASBLEIZ	05 01 2022
A2022-0003	Arrêté de délégation de fonction et de signature à Vincent Clec'h - du 14 au 18 février 2022	27 01 2022
A2022-0004	Arrêté voirie - Règlementation de la circulation sur la route interne de la ZA de St Paul 22540 LOUARGAT	28 01 2022
A2022-0005	Arrêté voirie - Règlementation de la circulation sur la route de Kerbost ZI de Grâce 22200 Grâce	28 01 2022
A2022-0006	Arrêté d'attribution subvention de 1 978,72 € - El Alain LE JEUNE (fabrication de girouettes) Commune de Pontrieux - Achat de matériel de production - PASS Commerce Artisanat Tourisme	31 01 2022
2022-01-001	Travaux de raccordement basse tension du barrage de Mahalez Paimpol par le SDE 22	06 01 2022
2022-01-002	Cession des parcelles propriété de Guingamp-Paimpol Agglomération à Leff Armor Communauté sur la commune de Tréméven. Dans le cadre des obligations de remise en état ICPE	06 01 2022

2022-01-003	Programme Bassin Versant de la Vallée du Léguer - Exercice 2022 - Demande de subventions	06 01 2022
2022-01-004	Programme Bassin Versant du Grand-Trieux 2020-2025 - Exercice 2022 - Demande de subventions	06 01 2022
2022-01-005	Programme Bassin Versant du Jaudy-Guindy-Bizien 2020-2025 - Exercice 2022 - Demande de subventions	06 01 2022
2022-01-006	Convention de servitude Eaux Usées - Camping du Donant 22140 Bégard	11 01 2022
2022-01-007	Appel à contributions « Innovation dans les contrats territoriaux » Programme Bassin Versant du Grand-Trieux 2020-2025 - Projet de dépollution du site de Cadolan	17 01 2022
2022-01-008	Convention de servitude Eaux Usées - Impasse des Ajoncs Saint-Agathon - AP n°111	17 01 2022
2022-01-009	Convention de mise à disposition au SDIS 22 de locaux situés rue de Tournemine à Bourbriac	17 01 2022
2022-01-010	Bail dérogatoire au statut des baux commerciaux - Callac ZA Kerguiniou - Atelier relais n°1 - RL Couvreurs	28 01 2022
2022-01-011	Location du droit de chasse sur les propriétés de l'Agglomération à Saint-Nicodème	25 01 2022
2022-02-012	Demande de subvention DETR/DSIL projet de réhabilitation et extension locaux de vie de la déchèterie Paimpol	10 02 2022
2022-02-013	Demande de subvention DETR/DSIL projet de rénovation complète de la toiture du site ADM de Bourbriac	10 02 2022
2022-02-014	Convention d'occupation temporaire du CRIR	10 02 2022

## Bureau d'agglomération

Le Président porte à la connaissance du conseil d'agglomération des décisions prises par le bureau d'agglomération conformément aux délégations du conseil communautaire en date du 16 juillet 2020.

## Bureau d'agglomération du 1<sup>er</sup> février 2022

DELBU2022-02-001	REVITALISATION - PVD CALLAC-BEGARD : CONVENTION FINANCEMENT CHEFFE DE PROJET	Unanimité
DELBU2022-02-002	MOBILITES - FONDS DE CONCOURS « NOUVELLES MOBILITES » FICHE THEMATIQUE - NOUVEAUX CRITERES	Unanimité
DELBU2022-02-003	HABITAT - VENTE LOGEMENT SOCIAL : 6 RUE DE COZ STANG SAINT-CLET A GUINGAMP-HABITAT	Unanimité des suffrages exprimés
DELBU2022-02-004	HABITAT - VENTE 7 LOGEMENTS SOCIAUX : 32 RUE DE L'ARGOAT SAINT-ACLET A GUINGAMP-HABITAT	Unanimité des suffrages exprimés
DELBU2022-02-005	HABITAT - VENTE LOGEMENT SOCIAL : 10 RUE BARTHELEMY PONTRIEUX A GUINGAMP-HABITAT	Unanimité des suffrages exprimés
DELBU2022-02-006	ECONOMIE - ACQUISITION TERRAIN : STATION GAZ NATUREL VEHICULES	Unanimité



DELBU2022-02-007	<b>ECONOMIE</b> - CESSION TERRAIN ET AIDE A L'IMMOBILIER : ZA DE COAT YEN BEAGRD - SAS SETAP	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-008	<b>ECONOMIE</b> - CESSION TERRAIN : ESPACE COMMERCIAL SAINT-LOUP PABU - DEMENAGEMENT HERY	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-009	<b>ECONOMIE</b> - CESSION TERRAIN : ZONE D'ACTIVITES DE KERANFEUILLEN TREGLAMUS - TPES	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-010	<b>ECONOMIE</b> - CESSION TERRAIN : ZONE D'ACTIVITES DE KERANFEUILLEN TREGLAMUS - VINCENT L'ANTON	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-011	<b>ECONOMIE</b> - CESSION TERRAIN : ZONE D'ACTIVITES DE KERNILIEN PLOUISY - SARL RAISON PERE ET FILS - <i>Annule et remplace DELBU2021-06-073 du 29 juin 2021</i>	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-012	<b>EAU ET ASSAINISSEMENT</b> - REHABILITATION DE LA STATION D'EPURATION DE PONTRIEUX : ACQUISITION FONCIERE - ZI QUEMPEL-GUEZENEC	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-013	<b>PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS</b> - SMITRED : COLLECTE ET/OU TRAITEMENT DES DECHETS D'ACTIVITES DE SOINS A RISQUE INFECTIEUX (DASRI) AVENANT 1	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-014	<b>PREVENTION, COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS</b> - RECRUTEMENT D'UNE ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE - TRAVAUX DE SECURISATION DU SITE DE PLOURIVO : CONVENTION AVEC LE SMITRED	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-015	<b>FINANCES</b> - CESSION D'UN TRACTOPELLE (30 830 €)	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-016	<b>FINANCES</b> - CESSION D'UN TRACTEUR ET D'UNE EPAREUSE (40 730 €)	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-017	<b>CARRIERE ET PAIE</b> - CONVENTION D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DE L'AGGLOMERATION SUR PAIMPOL : RENOUELEMENT	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-018	<b>CARRIERE ET PAIE</b> - MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL : PLOUEC-DU-TRIEUX / GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-019	<b>CARRIERE ET PAIE</b> - LANCEMENT OFFRE DE STAGE ECONOMIE MARITIME : DLAL FEAMPA 2021-2027	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-020	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b> - Pôle Ressources - Service Prévention, santé et retraite : Gestionnaire prévention, santé, retraite - Mobilité interne/renfort - Création de poste	<b>Unanimité</b>
DELBU2022-02-021	<b>MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS</b> - Pôle Transition écologique - Service urbanisme : Chargé de mission planification et urbanisme opérationnel PVD - Création d'un contrat de projet	<b>Unanimité</b>

Lecture entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération :

- Prend acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau d'agglomération.

DEL2022-03-012

APPROBATION DES PROCES-VERBAUX DU 23 NOVEMBRE ET 14 DECEMBRE 2021

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la réunion du :

- Mardi 23 novembre 2021 ;
- Mardi 14 décembre 2021.

**Les procès-verbaux sont approuvés à l'unanimité des membres présents du Conseil d'agglomération.**

*Vincent LE MEAUX* comme indiqué tout à l'heure, l'actualité devrait plus mobilisée sur l'égalité et notamment sur cette journée internationale pour le droit des femmes en ce 08 mars comme l'avait évoqué et présenté Samuel LE GAOUYAT au moment du Débat d'orientation Budgétaire. De vous informer que nous sommes retenus par la Région Bretagne dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt pour mettre en place une action spécifique sur l'égalité entre les femmes et les hommes dans notre intercommunalité. Malgré le contexte de la COVID qui a mis beaucoup plus les femmes en difficulté que les hommes. La sénatrice, Madame LE HOUEROU a communiqué sur ce sujet et divers rapports ont été rendus public. C'est un sujet qui doit être débattu aujourd'hui dans notre budget. De même sur le sujet qui est parallèle à celui de l'égalité entre les femmes et les hommes et qui est présenté lors du DOB il y a celui sur le développement durable et notre agglomération s'inscrit toujours plus dans cette prise en compte des trois conditions pour assurer le développement durable. La question économique est notre sujet principal, le sujet écologique mais également social et humain. Ce budget s'inscrit dans ces fonctions politiques majeures. Nous pensions sortir de la crise de la COVID-19 mais nous entrons dans l'incertitude économique du fait du conflit mené par la Russie contre l'Ukraine et d'une certaine manière d'une partie du monde et pourtant nous pouvions constater que nos équilibres financiers étaient atteints avec la possibilité d'entrevoir une stabilisation de notre agglomération et une perspective d'un déroulement d'un projet de territoire qui devait et qui en tout état de cause va devoir se traduire dans des investissements futurs. Nous ne toucherons à aucune taxe et nous ne créerons aucune taxe. Au final de cette année 2021, notre économie a une capacité de résilience remarquable eu égard à ce qui s'est produit dans d'autres territoires. Cela est dû à notre structure économique portée par l'agriculture, l'agro-alimentaire et le tourisme. Trois fonctions économiques qui ont permis à notre agglomération en 2021 de connaître une augmentation de l'activité sur notre territoire. Une augmentation de la production avec des recettes de fiscalité économique plus importantes qu'espérées. Nos recettes au titre de la TVA, dues à la consommation ont également évolué puisque désormais la TVA fait partie d'une des recettes transférées au titre de la réforme. Notre territoire a pu se maintenir face aux dégâts occasionnés par la COVID-19 et nous avons continué de fonctionner grâce à un tourisme organisé et nous avons pu constater une taxe de séjour en augmentation mais également l'agro-alimentaire sur Guingamp a pu continuer de fournir nos concitoyens en alimentation et voire même plus que nos concitoyens et pouvoir continuer l'exportation sur notre territoire. Nous pouvons assumer tranquillement le chiffre de l'investissement de 12 millions. Nous sommes dans l'accomplissement d'un certain nombre de sujet dans ce budget qui sont débattu depuis plusieurs années au titre de l'excellence environnemental, au titre de l'accueil des populations sur notre territoire et nous avons bien entendu des sujets qui sont relatif à l'économie avec le dossier phare de ce conseil avec la mise en œuvre effectif de l'espace collaboratif et professionnel des viviers de Loguivy de la Mer : notre investissement en faveur de la mer et du littoral. Nous serons aussi capables au travers de ce budget d'offrir un service équitable sur le territoire et nous aurons grâce à ce budget les capacités de nous occuper de notre jeunesse, de l'enfance avec le pôle de Louargat qui se termine mais également avec futur pôle de Bourbriac qui commence et par ailleurs des équipements sportifs (centre aqua-ludique à Guingamp). L'agglomération se mobilise en cette période de crises.

*Nous nous appuyons aussi sur une administration remarquable et de qualité, nous sommes aujourd'hui une agglomération regardée et lorsqu'on constate les familles qui nous sollicitent pour la jeunesse, nous croulons sous les demandes. Nous allons renforcer notre présence auprès des équipes jeunesse avec des moyens dédiés, avec des stagiaires et des services civiques, des apprentis que nous allons accueillir plus et mieux car cela fait partie de la force de notre Pays de compter sur la jeunesse formée. Et enfin, parce que nous sommes convaincus que les transitions écologiques se feront avec ou sans nous, nous mettons les moyens avec des métiers qui se créent dans nos intercommunalités. Nous sommes dans les économies d'énergies, les nouvelles mobilités, l'habitat, dans l'accompagnement au projet à l'ingénierie et donc donner plus de moyens par la création d'emplois.*

*Nous sommes aussi très attentifs sur les compétences fondamentales, ce sont les budgets annexes. Nous avons des budgets annexes importants et nous allons créer un budget annexe « déchets » pour pouvoir affirmer ostensiblement notre présence dans la gestion des déchets qui ne se caractérise pas seulement par une destruction du déchet mais par une valorisation du déchet. Dans les années à venir, nous allons créer deux recycleries : une sur le secteur de Paimpol et une sur le secteur de Guingamp et une antenne sur le secteur de Callac. La création de ce budget aussi pour assurer une transparence pour assurer cette démonstration forte de l'agglomération en matière de valorisation des déchets et des ressources. Mais également bien justifier notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères et l'évolution de celle-ci.*

*Autre sujet qui continue de s'affirmer dans nos politiques ; la gestion de l'eau. Les moyens sont mis et les objectifs commencent à être atteints. Nous avons 5 années pour régler les soucis d'eau et d'assainissement sur notre territoire.*

*Concernant les compétences fortes pour notre territoire, le CIAS et l'Office de Tourisme qui est face à des enjeux de mutations moins physiques mais digitales où il nous faut désormais mettre notre développement touristique à l'heure des nouvelles technologies et de la communication sans oublier l'humain et le contact.*

*Autre information, nous avons reçu le prix européen « Eau la la » pour les travaux réalisés dans la baie de Paimpol en 2020 en partenariat avec le SAGE et différentes collectivités. En 2021, le prix des villes et agglomération moyenne pour la politique de transport de l'agglomération. En 2022, au titre de la gastronomie, au regard de la mise en relation de tous les acteurs économiques sur notre territoire, du circuit court, au bio, au durable jusqu'au process industriel. Cette qualité économique sur le territoire est reconnue avec des grandes entreprises sur notre territoire mais également grâce à un savoir-faire local et des producteurs très heureux de participer au 1<sup>er</sup> salon de la gastronomie. Label qui nous a été attribué par l'ancien chef cuisinier de l'Elysée, Guillaume Gomez qui est désormais l'ambassadeur gastronomie de l'Elysée. Le dernier prix reçu, au titre de l'innovation, « label or » de territoire innovant pour le projet smart territoire et smart littoral. Une solution digitale qui va nous faciliter la vie et faciliter la vie des services de l'agglomération et de tous les acteurs qui s'intéressent à notre agglomération dès lors qu'ils ont besoin d'information pour s'installer, comprendre les problématiques de notre territoire sous forme de calcul d'indicateur. Ce logiciel permet d'analyser l'ensemble des projets territoriaux socio-économiques et écologiques sur notre territoire.*

# Procès-verbal

Vincent CLEC'H présente le budget primitif 2022.

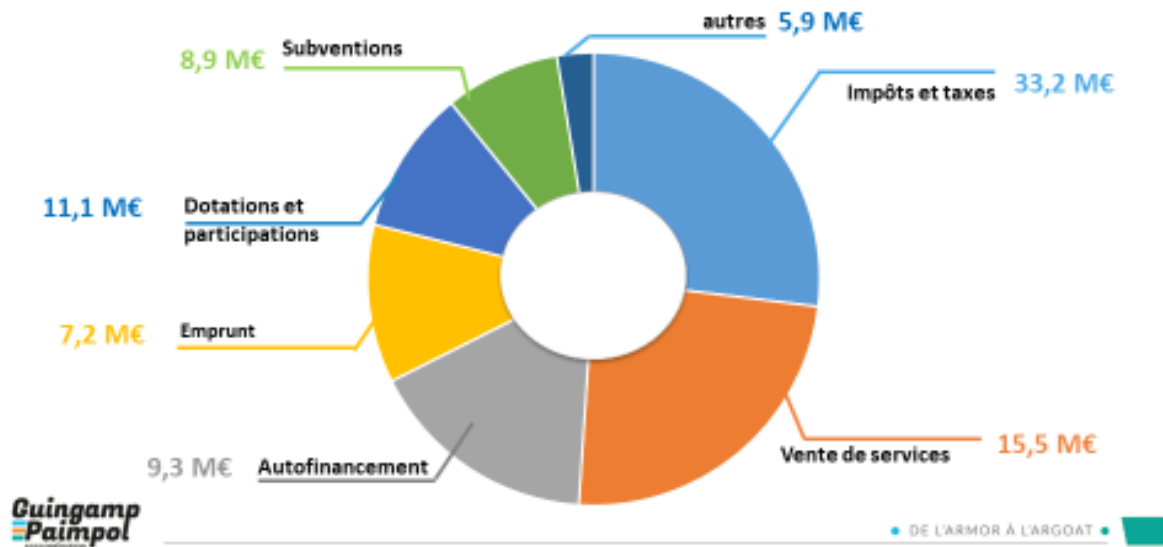


## BUDGET PRIMITIF 2022

### Synthèse par BUDGETS : 108 M€ de dépenses totales (91,2 M€ réel)

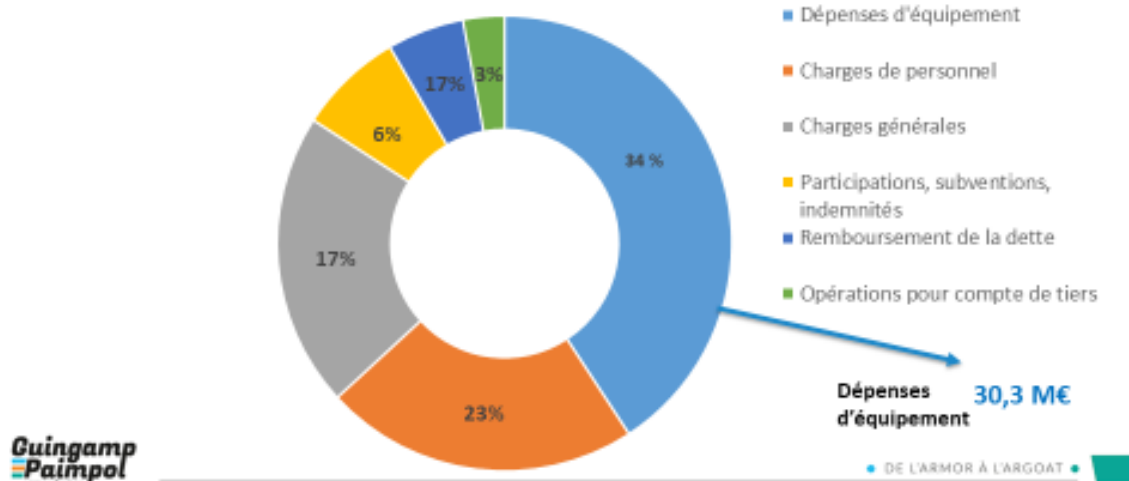
en k€	FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT		= TOTAL	dont dépenses réelles
BUDGET PRINCIPAL	47 375k€	17 841k€	65 216k€	59 682 k€
ZONES D'ACTIVITÉS	2 390k€	672k€	3 062k€	1 960k€
ATELIERS RELAIS ET HOTELS D'ENTREPRISES	285k€	940k€	1 225k€	1 120k€
SPANC	607k€	240k€	847k€	833k€
EAU REGIE	390k€	670k€	1 060k€	929k€
EAU DSP	7 347k€	9 682k€	17 029k€	10 699k€
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE	1 200k€	1 702k€	2 902k€	2 352k€
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP	3 423k€	8 952k€	12 375k€	9 808k€
CAMPING DU DONANT BEGARD	460k€	318k€	778k€	688k€
PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES	31k€	30k€	61k€	40k€
TRANSPORT	2 941k€	366k€	3 307k€	3 112k€
<b>TOTAL</b>	<b>66 449k€</b>	<b>41 113k€</b>	<b>107 862 k€</b>	<b>91 223 k€</b>

## LE BUDGET 2022 DE L'AGGLOMÉRATION RECETTES GLOBALES



## BUDGET PRIMITIF 2022

### Synthèse des DEPENSES réelles par NATURE – UNE PRIORITE : L'INVESTISSEMENT



## BUDGET PRIMITIF 2022

Fonctionnement	Investissement	Total
47,4 M€	17,8 M€	65,3 M€

- ➔ **12 M€** de dépenses d'équipement inscrites au PPI
- ➔ Des charges de gestion limitées à **+ 1,9%** au total, pour 10,8 M€
- ➔ Prise en compte de la hausse du coût de l'énergie : **+ 300 K€**

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT

# 47,4 M€

	Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 084k€	4 175k€
78	IMPOTS ET TAXES	31 540k€	31 751k€
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	7 785k€	8 422 k€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 626k€	1 602k€
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0k€	0k€
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	610k€	550k€
	<b>Total produits de gestion</b>	<b>45 624k€</b>	<b>46 500k€</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875k€	875k€
	<b>Recettes totales</b>	<b>46 499k€</b>	<b>47 375k€</b>

### Éléments notables et effets de transfert

Reprise des redevances usagers en lien avec la réouverture des lieux d'accueil des usagers (équipements culturels, sportifs, structures enfance/jeunesse)

Augmentation des produits fiscaux (+ 750 K€ par rapport à un révisé 2021) sans augmentation de taux

228 K€ de subventions supplémentaires fléchées sur des créations de postes

## BUDGET PRIMITIF 2022

### STABILITE FISCALE ET HAUSSE DES RECETTES DE LA FISCALITE

Des recettes fiscales en hausse, à + 4 % soit + 0,7 M€, pour un total de 18,3 M€ sur 47,4 M€ de RF

PRODUIT FISCAL LARGE

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Impôts miniers levés</b>	11 837 887	11 777 403	12 084 618	12 217 190	13 693 898	13 693 731
Produit TH	9 844 410	9 852 448	10 123 052	10 205 047	1 052 858	1 719 187
Produit FG	689 649	700 309	724 121	740 752	1 378 859	1 428 229
Produit FVd	287 754	290 828	297 122	300 320	301 884	314 483
Taxa additionnelle FMI	136 970	106 844	139 198	112 884	114 952	179 527
Compensations FR	738 279	814 897	850 414	894 947	88 398	43 244
<b>CST large</b>	18 198 072	18 653 866	19 325 298	18 867 969	19 958 589	11 282 087
Produit de CFE	5 194 955	5 159 705	5 230 949	5 449 429	4 219 729	4 287 533
Produit de la CVAE	2 942 059	2 968 851	2 946 929	3 205 029	2 285 328	2 484 003
Produit de l'IFER	725 222	728 532	788 123	771 052	775 558	779 585
Produit de la TABCOM	1 378 881	898 278	1 089 708	1 977 121	1 065 558	1 012 283
Compensations TRICFE/CVAE	17 156	448	180 681	104 737	1 462 294	1 028 221
Ajustement produit fiscal (périphérie)		8 329	-5 173	-3 328		-1 242
Rôles supplémentaires	190 021	877 285	412 928	212 190		
<b>Fonds de compensation fiscaux</b>	8 96 997	747 878	879 034	895 947	1 007 728	1 039 034
Solde FPIC	8 96 997	747 878	879 034	895 947	1 007 728	1 039 034
<b>Dotations communales nette</b>	-4 855 532	-4 777 426	-3 589 598	-3 529 519	-3 503 898	-3 487 132
Affectation de compensation nette	-4 829 934	-4 777 426	-3 589 598	-3 529 519	-3 503 898	-3 487 132
Dotation de Solidarité Communale	-25 598					
<b>Reajustements conventionnels nets</b>	50 050	58 273	126 520	120 120	52 303	54 523
<b>Dotation Globale de Neutralisation (DGN)</b>	-4 805 662	-4 808 862	-4 808 662	-4 808 662	-4 808 662	-4 808 662
CHGR	-4 805 662	-4 808 862	-4 808 662	-4 808 662	-4 808 662	-4 808 662
<b>TVA transférée</b>					9 608 529	9 596 548
<b>Produit fiscal large</b>	13 882 582	14 347 151	16 198 774	16 712 452	17 591 978	18 295 288



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

Maintien des compensations des exonérations sur le foncier bâti des entreprises industrielles  
 Maintien TH par FPCI des résidences secondaires

Hyp BP 2022 : montant CVAE annoncé par DDFP 22, forte hausse (+230 K€) portée par les entreprises de la grande distribution et de l'agroalimentaire

Hyp BP 2022 : dynamisme des mécanismes de péquiation, dont FPIC

Hyp BP 2022 : +3,5% de hausse du produit de TVA transférée, soit 9 608 529 (prudentiel, hypothèse annoncée par la DDFP + 5%)

## BUDGET PRIMITIF 2022

Une dotation globale de fonctionnement (DGF) en repli, à - 1,1 %, soit - 50 K€

- Une DGF en repli : de 4,95 M€ en 2021 à 4,90 M€ en 2022
- Une DGF en repli dans un contexte de maintien national de maintien de la DGF en raison de la poursuite d'une trajectoire de population négative

DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT

€	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Dotations de base	1 122 297	964 209	479 579	456 744	508 169	542 352
Dotations de péquiation	3 920 382	3 323 060	1 479 417	1 552 383	1 588 654	1 539 955
<b>Dotation d'intercommunalité spontanée</b>	5 042 589	4 284 299	1 949 996	2 052 127	2 096 823	2 073 348
Garantie		218 432	542 579	420 529	385 229	435 052
<b>Dotation d'intercommunalité avant minorations</b>	4 519 393	4 502 727	2 492 574	2 492 636	2 482 052	2 479 041
Contribution FFP	-2 011 428	-2 011 059				
<b>Dotation d'intercommunalité (Didgf)</b>	2 506 965	2 491 668	2 492 574	2 492 636	2 482 052	2 479 041
Dotations de compensation (DC)	2 679 556	2 623 665	2 589 482	2 513 678	2 484 173	2 421 543
<b>DGF</b>	5 183 521	5 112 333	5 082 056	4 996 314	4 946 225	4 900 584

- Trajectoire de population :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Population totale	76 773	76 477	76 359	76 067	75 871	75 657
Résidences secondaires	8 305	8 614	8 140	8 225	8 382	8 403
<b>Population DGF</b>	68 468	67 863	68 219	67 842	67 489	67 254



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

- 228 habitants principaux en moyenne par an sur le territoire de l'agglomération.  
 Hyp BP 2022 : perte de 200 résidents principaux et gain de 100 résidents secondaires

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

#### Vote des taux de fiscalité et produits

Un fort dynamisme de la fiscalité économique et une revalorisation importante des bases locatives, permettant de maintenir une stabilité fiscale pour le territoire

- Variation des bases pour la fiscalité ménages (THRS, TF), en raison :
  - de l'augmentation de l'indice de revalorisation des valeurs locatives (+3,4% en 2022 contre +0,2% en 2021 selon LFI 2022)
  - de l'augmentation du nombre de résidences secondaires
  - de l'évolution physique des bases (constructions nouvelles)
- Variation des bases de la fiscalité économique importante en raison de la reprise économique (+ 7 %)
- TAXE DE SEJOUR : vote d'une hausse de la taxe de séjour, avec effet au 01/01/2023, vote au cours de l'année 2022

Taxe	Taux/Produit 2021	Var <sup>e</sup> base estimée	Taux 2022
Contribution foncière des entreprises	26,44%	+1,8 %	26,44%
Taxe habitation résidences secondaires	13,30%	2,2%	13,30%
Taxe foncière bâti	2,07%	4 %	2,07%
Taxe foncier non bâti	7,58%	4%	7,58%
Taxe sur les surfaces commerciales	1,05	-5,8 %	1,05

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

**Total DF: 47,4 M€ / + 1,9% de charges de gestion (43,2 M€)**

Libellé chapitre	BP 2021 (initial)	BP 2022
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 585k€	10 806k€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	17 200k€	18 200k€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 502k€	5 175k€
66 CHARGES FINANCIERES	320k€	295k€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	0k€	0k€
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 706k€	8 706k€
<b>Total charges de gestion</b>	<b>41 399k€</b>	<b>43 182k€</b>
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	993k€	994k€
022 DEPENSES IMPREVUES	0k€	0k€
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 170k€	3 200k€
<b>DEPENSES TOTALES</b>	<b>46 500k€</b>	<b>47 375k€</b>

#### Éléments stables et effets de transfert

**Chapitre 011** : les 10,8 M€ budgétés correspondent au maintien du niveau de 10,5 M€ de 2021, tout en intégrant l'effet lié à la hausse des prix, et, notamment, des prix de l'énergie (+ 500 k€)

**Chapitre 012** : les 18,2 M€ budgétés correspondent aux revalorisations salariales réglementaires et à six créations de postes découlant de la fonction des priorités du projet de territoire

**Chapitre 013** : des créations de postes financées par 228 k€ de subventions en fonctionnement par nos partenaires financiers



## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES CHARGES DE PERSONNEL DU BP 2022 (18,2 M€)

*Un niveau des charges de personnel à 18,2 M€, permettant de renforcer le niveau de service offert aux usagers*

Charges de personnel = 40 % des dépenses réelles de fonctionnement = moyenne nationale

- Un effort sur la **transition écologique** : + 5 ETP (créations de postes)
- L'accueil des jeunes et des enfants**, une priorité: + 4 ETP
- Un effort pour la jeunesse: une enveloppe de 94 K€ dédiée aux stagiaires, apprentis et services civiques
- Des créations de poste partiellement cofinancées par nos partenaires (**228 K€ de subventions fléchées**)

Charges de personnel BP 2021	17 200 K€
Indemnité inflation et réforme de revalorisation des bas salaires	+ 127 K€
Effet GVT	+ 125 K€
Enveloppe stagiaires, apprentis et services civiques	+ 94 K€
CM	+ 20 K€
Recrutements sur postes vacants et création de nouveaux postes	+ 566 K€
Effet 2022 postes partiellement vacants en 2021 (passage sur 12 mois)	+ 88 K€
<b>BP 2022</b>	<b>= 18 200 K€</b>

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES CHARGES DE PERSONNEL DU BP 2022 (18,2 M€)

*Un niveau des charges de personnel à 18,2 M€, permettant de renforcer le niveau de service offert aux usagers*

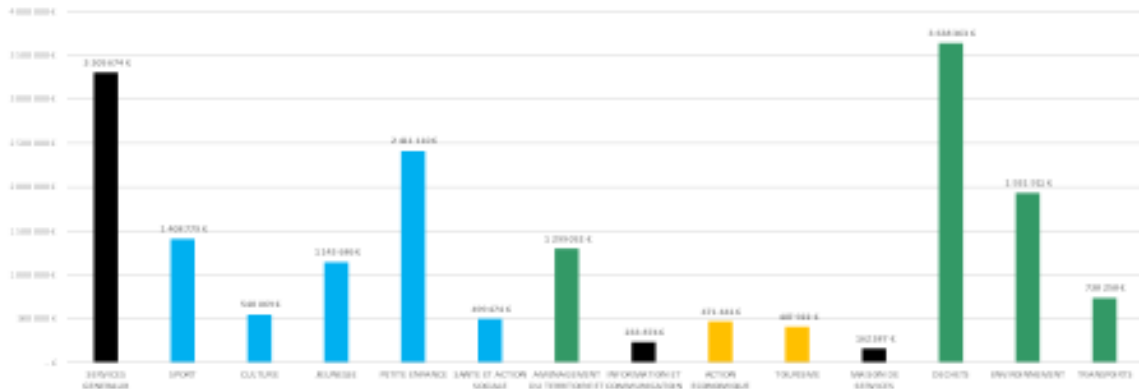
Des charges de personnel nettes contenues, une fois déduites les atténuations de charges et les remboursements des budgets annexes et des agents mise à disposition.

	2017	2018	2019	2020	BP 2021	BP 2022
<b>Chap 012 - Charges de personnel en K€</b>	13 081 K€	14 903 K€	15 628 K€	16 183 K€	17 273 K€	18 200 K€
Var <sup>o</sup> sur BP n-1		16%	8%	2%	5%	5%
Var <sup>o</sup> sur réalisé n-1		13%	6%	4%	7%	5%
<b>Atténuations de charges et remboursements</b>	2 102 K€	2 386 K€	2 582 K€	2 303 K€	2 326 K€	2 378 K€
refacturations aux budgets annexes et autonomes	1 536 K€	1 750 K€	1 914 K€	1 454 K€	1 342 K€	1 369 K€
remboursements agents mis à disposition	92 K€	44 K€	50 K€	52 K€	151 K€	130 K€
remboursements assurance statutaire	474 K€	467 K€	490 K€	614 K€	620 K€	626 K€
subventions à l'ingénierie		124 K€	128 K€	173 K€	213 K€	253 K€
<b>= Charges nettes de personnel</b>	<b>10 980 K€</b>	<b>12 417 K€</b>	<b>13 046 K€</b>	<b>13 880 K€</b>	<b>14 947 K€</b>	<b>15 822 K€</b>
Var <sup>o</sup> réalisé n-1		13%	5%	6%	8%	6%

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES CHARGES DE PERSONNEL DU BP 2022 (18,2 M€)

Un niveau des charges de personnel à 18,2 M€, permettant de renforcer le niveau de service offert aux usagers



- Un niveau de charges de personnels relatif à la compétence DECHETS significatif: 3,6 M€ (20%)
- La jeunesse et la petite enfance, une priorité du territoire: 1,14 M€ + 2,04 M€ soit 3,18 M€ (17%)
- L'environnement: 1,9 M€ de dépenses de personnel
- L'aménagement du territoire: 1,3 M€ de dépenses de personnel

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES CREDITS D'ACTIVITE DU BP 2022 (CHAP 011, 10,8 M€)

La compétence DECHETS – 5,77 M€ sur un total de 10,8 M€

- Création d'un budget annexe DECHETS en 2022, à compter d'avril, afin de mieux isoler les dépenses et recettes afférentes à cette compétence
- Sur les 10,8 M€ de crédits de fonctionnement (chap 011), 5,77 M€ correspondent à l'exercice de la compétence DECHETS



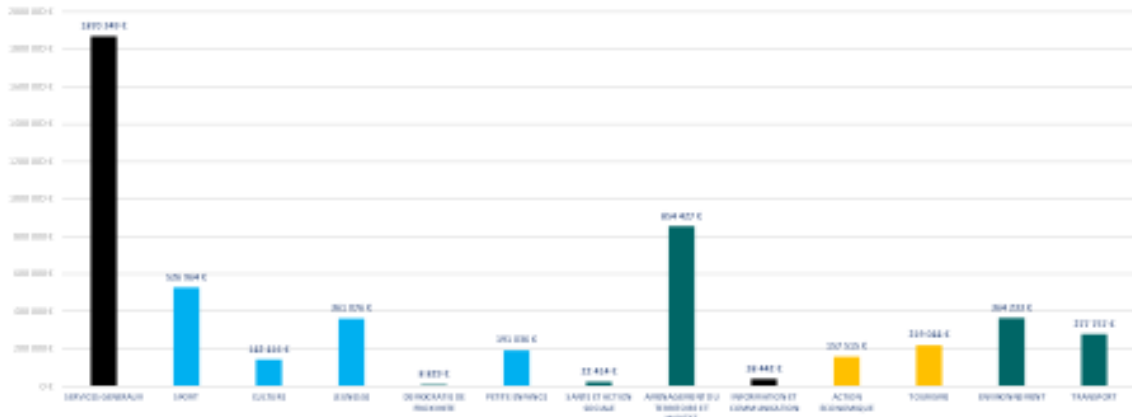
Chap 011 - DECHETS    Chap 011 - HORS DECHETS

# Procès-verbal

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – LES CREDITS D'ACTIVITE DU BP 2022 (10,8 M€ - CHAP 011)

Des crédits d'activité évoluant à + 300 K€, venant financer les priorités politiques



Des crédits d'activité en hausse de +300 K€, correspondant à la hausse anticipée des prix de l'énergie, imputés en fonction analytique Services Généraux

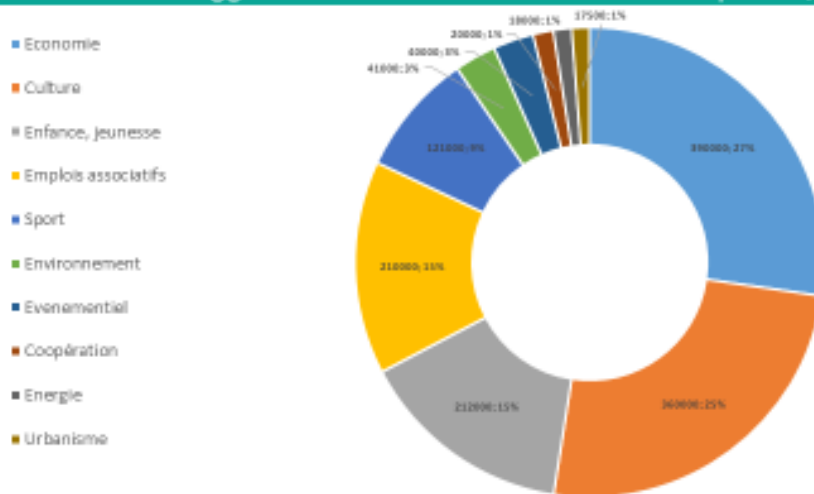


DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

LES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le maintien du soutien de l'agglomération envers les associations pour 1,4 M€



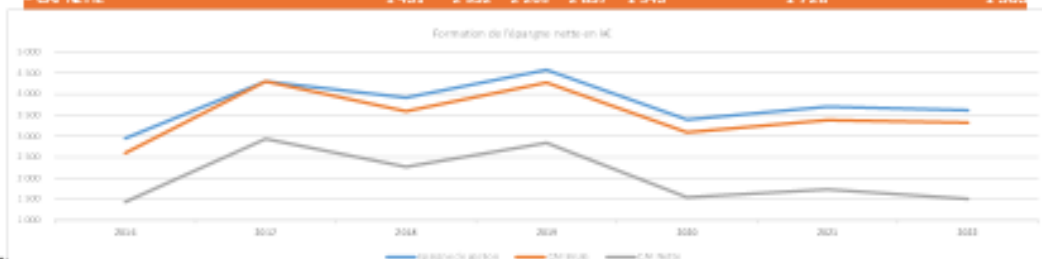
DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### AUTOFINANCEMENT – SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Un autofinancement (CAF brute) stabilisé à 3,32 M€ au BP 2022 contre 3,38 M€ au BP 2021

SOLDES INTERMEDIARIES DE GESTION BUDGET PRINCIPAL - EN K€	2016	2017	2018	2019	2020	BP 2021	BP 2022
PRODUITS DE GESTION	37 634	40 786	41 445	42 338	44 382	45 715	<b>46 500</b>
- CHARGES DE GESTION	34 621	35 232	36 887	38 399	40 279	42 016	<b>42 887</b>
+ SOLDE EXCEPTIONNEL (hors cessions)	-70	-840	-845	881	-494	0	0
= EPARGNE DE GESTION	<b>2 943</b>	<b>4 694</b>	<b>3 713</b>	<b>4 577</b>	<b>3 609</b>	<b>3 698</b>	<b>3 613</b>
+ SOLDE FINANCIER	-350	-395	-323	-304	-308	-320	-295
= CAF BRUTE	<b>2 593</b>	<b>4 299</b>	<b>3 390</b>	<b>4 273</b>	<b>3 301</b>	<b>3 378</b>	<b>3 318</b>
- REMBOURSEMENT CAPITAL DETTE	1 162	1 367	1 321	1 436	1 544	1 650	1 815
= CAF NETTE	<b>1 431</b>	<b>2 932</b>	<b>2 069</b>	<b>2 837</b>	<b>1 757</b>	<b>1 728</b>	<b>1 503</b>



## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

### FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

Financement des investissements principalement par autofinancement

BESOIN DE FINANCEMENT	2019	2020	BP 2021	BP 2022
DEPENSES D'EQUIPEMENT	6 004	8 364	11 701	<b>12 000</b>
- CAF nette	2 837	1 543	1 729	<b>1 503</b>
- Cessions	168	120	410	<b>345</b>
- FCTVA	304	681	728	<b>1 500</b>
- Reprise anticipée du résultat net comptable				<b>2 507</b>
- Subventions	1 546	1 127	3 234	<b>3 750</b>
= BESOIN DE FINANCEMENT INVESTISSEMENT	<b>1 149</b>	<b>4 892</b>	<b>5 600</b>	<b>4 832</b>
- EMPRUNT* (emprunt pour programme d'équipement uniquement)	1 006	2 000	5 600	<b>2 258</b>
= MOBILISATION DU FONDS DE ROULEMENT	143	2 892	0	<b>0</b>

#### Ratios de gestion

Capacité de désendettement	3,8	5,9	6,6	<b>6,7</b>
Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	38%	39%	39%	<b>42%</b>
au 31/12	16 112k€	18 327k€	22 277 k€	<b>22 296 k€</b>

#### Vigilance

Une épargne brute stabilisée à un niveau solide, permettant le déploiement d'un plan pluriannuel d'investissement ambitieux

Faible prélevement sur le fonds de roulement possible en 2022

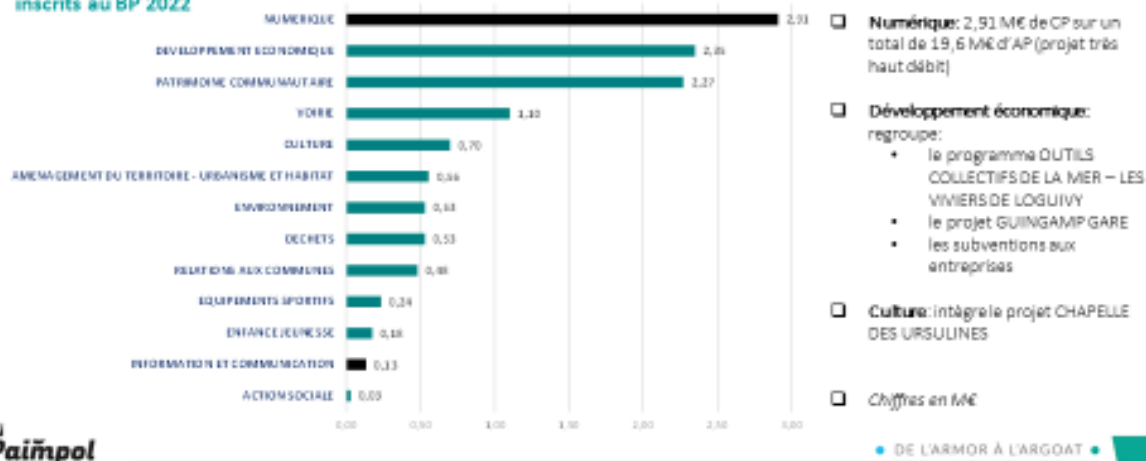
L'affectation des résultats, les cessions et subventions non budgétées permettent de limiter le recours à l'emprunt

## BUDGET PRIMITIF 2022 – BUDGET PRINCIPAL

DEPENSES D'INVESTISSEMENT – UN PROGRAMME ANNUEL D'INVESTISSEMENT DE 12 M€

12 M€ de dépenses d'investissement inscrites au programme 2022

Sur un plan pluriannuel d'investissement de 65 M€ pour le budget principal, 12 M€ de dépenses d'investissement sont inscrits au BP 2022



## BUDGET PRINCIPAL 2022 – INVESTISSEMENTS

DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

Présentation des dépenses d'investissements par nature

12 M€ de dépenses d'équipement en 2022 inscrites au Plan Pluriannuel d'Investissement

Libellé chapitre	BP 2021	BP 2022
20 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	638k€	588k€
204 SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	2 935k€	4 311k€
21 IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 809k€	4 240k€
23 IMMOBILISATIONS EN COURS	5 518k€	2 861k€
<b>Sous-total dépenses d'équipement</b>	<b>11 701k€</b>	<b>12 000k€</b>
0001 REPRISSE DU RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT		881 k€
16 EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 650k€	1 815k€
27 AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100k€	0k€
45 OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 270k€	2 270k€
<b>sous-total dépenses réelles</b>	<b>15 721k€</b>	<b>16 026k€</b>
040 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875k€	875k€
041 OPERATIONS PATRIMONIALES	100k€	100k€
<b>Dépenses totales</b>	<b>16 696k€</b>	<b>17 841k€</b>

Éléments notables et effets de transfert

12 M€ de dépenses d'équipement en 2022 pour les dépenses inscrites au plan pluriannuel d'investissement

1,815 M€ de remboursement d'emprunt

2,3 M€ pour le programme ENROBES DES COMMUNES (voirie), comptabilisé comme opération pour compte de tiers

17,8 M€ de dépenses totales d'investissement (équipement + OP compte de tiers + ordre)



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## LES BUDGETS ANNEXES

### EAU ET ASSAINISSEMENT

En k€	Fonctionnement	Investissement	Total
SPANC	0,13 M€	0,4 M€	0,53 M€
Eau Régie	0,32 M€	0,6 M€	0,99 M€
Eau DSP	3,2 M€	7,5 M€	10,7 M€
Assainissement Régie	0,7 M€	1,4 M€	2,4 M€
Assainissement DSP	3,2 M€	7,7 M€	12,1 M€
<b>Total</b>	<b>7,7 M€</b>	<b>17,1 M€</b>	<b>24,8 M€</b>

➤ 24,8 M€ de dépenses totales

➤ 17,1 M€ de dépenses d'équipements financés par

- 5,9 M€ de subventions de l'Etat et de l'Agence de l'Eau
- 5,7 M€ d'emprunts nouveaux
- 5,5 M€ d'autofinancement

## LES BUDGETS ANNEXES

### EAU ET ASSAINISSEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT	AC DSP	AC REGIE	EAU DSP	EAU REGIE	SPANC
<b>DEPENSES</b>	<b>3128 k€</b>	<b>700 k€</b>	<b>3 163k€</b>	<b>376k€</b>	<b>429k€</b>
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	750k€	339k€	562k€	184k€	111k€
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	380k€	0k€	0k€	0k€	300k€
022 DEPENSES IMPREVUES	0k€		0k€		
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			1393k€	63 k€	276k€
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1700k€	300k€	1000k€	110k€	12k€
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	0k€	0k€	0k€		0k€
66 CHARGES FINANCIERES	240k€	45k€	210k€	10k€	0k€
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	10k€	6k€		9k€	
<b>RECETTES</b>	<b>3128k€</b>	<b>700k€</b>	<b>3 163k€</b>	<b>376k€</b>	<b>429k€</b>
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	390k€	268k€	230k€	21k€	4k€
70 PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 738k€	432k€	2 933k€	355k€	420k€
74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS					5k€
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE					
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS					

# Procès-verbal

## LES BUDGETS ANNEXES

### TRANSPORT

En M€	Exploitation	Investissement	Total
Transport	2,9 M€	0,37 M€	3,27 M€

- ➔ Déploiement d'AXEO, l'offre de services de la DSP avec le partenaire TRANSDEV
- ➔ Développement des mobilités douces: bus urbain, flotte de 30 vélos électriques, abris vélos dans les différentes haltes ferroviaires
- ➔ Etude sur les mobilités actives
- ➔ 366 k€ de dépenses totales d'investissements en 2022 dont 205 k€ de dépenses d'équipement
- ➔ Un taux de Versement Mobilité maintenu à 0,5 % en 2022

## LES BUDGETS ANNEXES

### TRANSPORT

Fonctionnement = 2,9 M€

DEPENSES	Chapitre	Libellé	TOTAL BP + DM 2021	BP 2022	Éléments notables - Dépenses
	002		DEFICIT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	263k€	241k€
011		CHARGES A CARACTERE GENERAL	2405k€	2428k€	Contribution DSP = 1,8M€
012		CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	101k€	105k€	Transports scolaires = 0,89M€
042		OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128k€	165k€	
66		CHARGES FINANCIERES	3k€	1,5k€	
		TOTAL	2937k€	2941k€	
RECETTES	Chapitre	Libellé	TOTAL BP + DM 2021	BP 2022	Éléments notables - Recettes
	73		IMPOTS ET TAXES	1409k€	1510k€
74		DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1010k€	1011k€	Versement mobilité 1,5M€, correspondant à un passage à 0,50% sur une année entière (et non un seul semestre, comme en 2021)
75		AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	153k€	136k€	
77		PRODUITS EXCEPTIONNELS	364k€	254k€	Redevance d'usage délégataire 116 k€
		TOTAL	2937k€	2941k€	

## LES BUDGETS ANNEXES

### TRANSPORT

#### Versement mobilité

Dépenses totales (après reprise résultats 2021)	2 715 k€
- Subvention budget principal	280 k€
- Redevance d'usage	153 k€
- Dotations Région et communes	1 011 k€
<b>Charges restant à couvrir en 2022</b>	<b>1 271 k€</b>
Base VM estimée (2021)	386,5 mille€
Produit VM 0,50% 1 <sup>er</sup> semestre	766 k€
Produit VM nécessaire 2 <sup>nd</sup> semestre	766 k€
<b>Taux de VM d'équilibre au 1<sup>er</sup> janvier 2021</b>	<b>0,50%</b>

	St Brieuc Agglo	Dinan Agglo	Lamballe T&M	Lannion TC
Taux VM 2020	1.60%	0.40%	0.42%	0.55%



## LES BUDGETS ANNEXES

### TRANSPORT

#### Investissement = 366 k€

Chapitre	Libellé	TOTAL BP + DM 2021	BP 2022	Dettes
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	128k€	128k€	Dette de <b>521 k€</b> au 1 <sup>er</sup> janvier 2022 2 contrats, taux moyen 0,28%, durée résiduelle 6 ans Emprunt d'équilibre de 128k€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	23k€	0k€	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	193k€	155k€	
		<b>344k€</b>	<b>313k€</b>	

Chapitre	Libellé	TOTAL BP + DM 2021	BP 2022	Investissements
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	102k€	0k€	366 k€ en investissement dont 208 k€ d'immobilisations corporelles
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	128k€	165k€	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	89k€	100k€	Acquisitions immobilisations corporelles= 208 k€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	25k€	48k€	Debt UN BUS
		<b>344k€</b>	<b>313k€</b>	Debt FLOTTE DE 30 VELOS ELECTRIQUES

Debt ABRIS VELOS (Paimpol, terminus lignes urbaines à Guingamp et haltes ferroviaires le long de la voie GUNGAMP-CALLAC et PAIMPOL-GUNGAMP)
---





## LES BUDGETS ANNEXES

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

En k€	Fonctionnement	Investissement	Total
Camping	459 k€	335 k€	794 k€
Ateliers relais	240 k€	940 k€	1 180 k€
Zones d'activité	983 k€	672 k€	1 655 k€

## LES BUDGETS ANNEXES

### DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

Camping : Exploitation = 460k€ / Investissement = 335 k€

Chapitre	DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022	Chapitre	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	BP 2022
002	DEFICIT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	364 k€	042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 k€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	12 k€	70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	0 k€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0 k€	77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	425 k€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0 k€		<b>TOTAL</b>	<b>460 k€</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 k€			
66	CHARGES FINANCIERES	28 k€			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 k€			
	<b>TOTAL</b>	<b>460 k€</b>			

Chapitre	DEPENSES D'INVESTISSEMENT	BP 2022	Chapitre	RECETTES D'INVESTISSEMENT	BP 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	231 k€	021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0 k€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	52 k€	040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 k€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	52 k€	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	280 k€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 k€		<b>TOTAL</b>	<b>335 k€</b>
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	0 k€			
	<b>TOTAL</b>	<b>335 k€</b>			

## LES BUDGETS ANNEXES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

### Ateliers relais / Fonctionnement = 240 k€

Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	9k€	19k€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	126k€	106k€
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	30k€	0k€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0k€	0k€
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75k€	75k€
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15k€	15k€
66	CHARGES FINANCIERES	25k€	25k€
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	0k€	0k€
	<b>TOTAL</b>	<b>280k€</b>	<b>240k€</b>

Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30k€	30k€
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	60k€	60k€
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	190k€	150k€
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0k€	0k€
	<b>TOTAL</b>	<b>280k€</b>	<b>240k€</b>

#### Éléments notables

Budgétisation de 15k€ permettant de couvrir le risque d'admission en non valeur (1 dossier risqué)

Ajustement des produits sur la réalité 2021

## LES BUDGETS ANNEXES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

### Ateliers relais / Investissement = 940 k€ dont 800 k€ d'opérations

Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30k€	30k€
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	110k€	110k€
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	24k€	0k€
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	130k€	96k€
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	210k€	704k€
	<b>TOTAL</b>	<b>504k€</b>	<b>940k€</b>

Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	131k€	62k€
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	0k€	0k€
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	0k€	0k€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75k€	75k€
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	26k€	0k€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	272k€	803k€
	<b>TOTAL</b>	<b>504k€</b>	<b>940k€</b>

#### Dettes

Emprunt d'équilibre de 805 k€ anticipé au stade du BP 2022

Encours dette au 1<sup>er</sup> janvier 2022 de 814 k€

10 contrats, taux moyen 2,63%, durée résiduelle 14 ans

#### Éléments notables

Projet : Finalisation du projet atelier agroalimentaire de MALABRY à PAIMPOL

## LES BUDGETS ANNEXES DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET TOURISME

### Zones d'activité : 0,9 M€ en exploitation, 0,7 M€ en investissement

Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	480k€	983k€
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	1085k€	708k€
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	708k€	658k€
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	20k€	18k€
65	CHARGES DE GESTION COURANTE		
66	CHARGES FINANCIERES	20k€	18k€
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 287k€</b>	<b>2 390k€</b>
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	694k€	426k€
043	OPERATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	20k€	18k€
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 539k€	1 862k€
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	130k€	84k€
75	PRODUITS DE GESTION COURANTE	5k€	0k€
	<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>2 287k€</b>	<b>2 390k€</b>
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	672k€	129k€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	604k€	426k€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	116k€	117k€
	<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 482k€</b>	<b>672k€</b>
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
2040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	762k€	658k€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	714k€	14k€
	<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>1 482k€</b>	<b>672k€</b>

Cessions foncières prévues (400 k€ cessions certaines)
TREGLAMUS – ZA Keranfeuilien : 2 cessions (97,2 k€)
BEGARD – ZA COAT YEN BEGARD : 1 cession (154 k€)
PLOUISY – ZA Kerfeilée : 1 cession (90 k€)
PABU – ZA Saint-Leop : 1 cession (57,5 k€)
Probable: cession PLOUMAGOAR + Champion PLOUISY
A confirmer: Kergrè-Ouest à PLOUMAGOAR (600 k€)
A confirmer: ZA Kerizac à PLOUISY (360 k€)
A confirmer: ZA Poulliran à PLOUISY (116 k€)
A confirmer: ZA Corjou à BOURBRIAC (66 k€)
A confirmer: ZA Keranfeuilien à TREGLAMUS (112 k€)
Acquisitions foncières prévues
KERFOT – ZA SAVAZOU extension zone sud (35 k€ environ acquisitions foncières certaines)
KERFOT – ZA SAVAZOU extension zone sud (15 k€ enveloppe d'acquisitions foncières potentielles)

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## LES BUDGETS ANNEXES PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUES

### Panneaux pôle de Callac = 31 k€ en exploitation, 30 k€ en investissement

EXPLOITATION			
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	6k€	1k€
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	13k€	21k€
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9k€	9k€
66	CHARGES FINANCIERES	1k€	0,5k€
	<b>TOTAL</b>	<b>29,3k€</b>	<b>31k€</b>
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	29k€	20k€
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	0,3k€	11k€
	<b>TOTAL</b>	<b>29,3k€</b>	<b>31k€</b>
INVESTISSEMENT			
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	15k€	0k€
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	17k€	17k€
Chapitre	Libellé	BP + DM 2021	BP 2022
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	18k€	21k€
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	9k€	9k€
10	DOTATIONS, FONDOS DIVERS ET RESERVES	11k€	0k€
	<b>TOTAL</b>	<b>35k€</b>	<b>30k€</b>

#### Éléments stables

Dépenses liées à la maintenance sur les panneaux du pôle de Callac  
Recettes sur la vente d'électricité  
Résultat anticipé 2022 pour 11 k€

# Procès-verbal

## EAU ET ASSAINISSEMENT

17,1 M€ D'INVESTISSEMENTS



➤ 3,2 M€ de crédits de paiement 2022 destinés à la construction de l'usine d'eau potable d'YVIAS (AP: 8 M€)

➤ Un total de **17,1 M€** d'investissements inscrits au PPI EAU ET ASSAINISSEMENT, notamment pour la réhabilitation des réseaux

**Guingamp**  
**Paimpol**

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## DÉCHETS

5,8 M€ DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT HORS MS ET 0,5 M€ D'INVESTISSEMENTS EN 2022



➤ Création d'un budget annexe en 2022, avec vote prévu pour le conseil du 5 avril, afin de mieux identifier les coûts du service Déchets et son taux de couverture

➤ 529 k€ pour le renouvellement du matériel roulant et notamment l'acquisition de chargeuses

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

# Procès-verbal

## DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2,2 M€ D'INVESTISSEMENTS PORTES AU PPI DU BUDGET PRINCIPAL



👉 Projet **OUTILS COLLECTIF DE LA MER – Les Viviers de Loguivy**, à **Ploubazlanec**, visant à doter les professionnels de l'économie maritime d'un espace collaboratif avec viviers et espaces de découpe. Travaux d'aménagement du bâtiment en 2022 pour livraison début 2023: 1,3 M€ de crédits inscrits en 2022

👉 Construction d'un **atelier relais agroalimentaire** à **Malabry** à **Paimpol** pour 900k€ de CP 2022

👉 **Aides aux entreprises** : une enveloppe budgétaire de 320 K€ de subventions fléchées allouée.



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## MOBILITÉS

UN BUDGET ANNEXE TRANSPORT DE **3 M€** (FONCTIONNEMENT ET INVESTISSEMENT)



👉 VM à 0,50%

👉 205 k€ d'investissements

👉 280k€ de subvention du budget principal



👉 Un bus

👉 Une flotte de vélos électriques



DE L'ARMOR À L'ARGOAT

# Procès-verbal

## HABITAT ET URBANISME

UNE ENVELOPPE DE 437 K€ POUR DES ÉTUDES URBAINES – HABITAT ET 137 K€ POUR LE PLUI

437 k€ d'enveloppes pour des études urbaines

137 k€ pour le PLUI en 2022

Service commun ADS = 350k€ avec frais de gestion

Un enjeu majeur : la revitalisation des centre-bourgs



**Guingamp**  
**Paimpol**

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## EQUIPEMENTS SPORTIFS

SALLE DE SPORT DE PEDERNEC, ESPACE SPORTIF DE PONTRIEUX, ESPACE AQUALUDIQUE DE GUINGAMP -> DES EQUIPEMENTS PUBLICS AU SERVICE DES USAGERS

Livraison de la salle de sport de PEDERNEC en 2022 (170 K€ de CP en 2022)

Lancement du projet Espace aqualudique de Guingamp et acquisitions foncières dédiées (50 K€ de frais d'études en CP 2022)

Livraison espace sportif scolaire de Pontrieux



**Guingamp**  
**Paimpol**

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

# Procès-verbal

## ENFANCE JEUNESSE

INVESTIR POUR AMELIORER NOS CAPACITES D'ACCUEIL (ALSH ET SERVICES JEUNESSE)



Finalisation du pôle enfance jeunesse de LOUARGAT (45 000 € de crédits de paiement 2022)

**Guingamp**  
**Paimpol**

Lancement du projet de pôle enfance jeunesse de BOURBRIAC : finalisation phase études puis démarrage phase travaux prévue en novembre 2022 (130 000 € de crédits de paiement 2022)

## BIODIVERSITÉ ENVIRONNEMENT

531 K€ D'INVESTISSEMENTS EN 2022



368 K€ d'investissements vers les milieux aquatiques

**Guingamp**  
**Paimpol**

80 k€ d'investissements vers les milieux naturels et 83 k€ pour les sites et maisons nature

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

# Procès-verbal

## VOIRIE

2,3 M€ POUR LE PROGRAMME ENROBÉS DES COMMUNES



Renouvellement engins pour 150k€/an

**Guingamp**  
**Paimpol**

DE L'ARMOR À L'ARGOAT

## NUMÉRIQUE

2,9 M€ D'INVESTISSEMENTS INSCRITS EN 2022 POUR LE TRÈS HAUT DÉBIT



2,9 M€ pour le Très Haut débit en 2022

**Guingamp**  
**Paimpol**

DE L'ARMOR À L'ARGOAT



## LE BUDGET 2022 DE L'AGGLOMÉRATION

INVESTIR PLUS POUR ACCOMPAGNER NOTRE TERRITOIRE DANS LES TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ECONOMIQUES



- 17,1M€ pour l'eau et l'assainissement dont 3,2 M€ destinés à la construction d'une usine d'eau potable à YVIAS (projet total à plus de 8 M€)
- 2,2M€ destinés au monde économique, dont 1,3 M€ pour le projet des Viviers de LOGUINY – Outil collectif de la Mer, 320 K€ d'interventions directes en faveur des entreprises, et 528 k€ pour le projet du pôle multimodal de Guingamp Gare
- 2,9M€ pour le déploiement du Très Haut Débit (13,4M€ entre 2021-2026)
- Lancement du projet d'espace aqualudique à Guingamp (frais d'études pour 50 K€ en 2022, projet envisagé sous format de DSP)
- 0,6M€ pour la préservation de la biodiversité et des espaces naturels
- 0,4M€ d'études urbaines et d'aides à l'habitat, 137 k€ pour le PLUI
- Livraison du pôle enfance jeunesse de Louargat (1,7M€ dont 45 k€ en 2022)
- Livraison de la salle de sport de Pédernec (1,6M€ dont 170 k€ en 2022)

91,2M€  
DE DEPENSES  
REELLES

31 M€  
CONSACRES AUX  
INVESTISSEMENTS  
(hors dépenses  
d'ordre)

**Guingamp**  
**Paimpol**  
AGGLOMÉRATION

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

## LE BUDGET 2022 DE L'AGGLOMÉRATION

MISER SUR LA JEUNESSE



- Un budget offensif en faveur de la jeunesse
- Augmenter la capacité d'accueil des ALSH et du service jeunesse (+4 ETP)
- Soutien aux organismes de formation et aux écoles du territoire
- Enveloppe dédiée pour l'accueil de jeunes stagiaires, apprentis et services civiques
- Construction des pôles enfance et jeunesse de LOUARGAT et de BOURBRIA

91,2M€  
DE DEPENSES  
REELLES

31 M€  
CONSACRES AUX  
INVESTISSEMENTS  
(hors dépenses  
d'ordre)

**Guingamp**  
**Paimpol**  
AGGLOMÉRATION

• DE L'ARMOR À L'ARGOAT •

**Jacques MANGOLD** remercie le Vice-président pour la qualité de la présentation car les documents reçus en amont de la réunion ne permettaient pas d'appréhender la volonté de l'agglomération dans certain domaine. A l'avenir il serait bien de recevoir la présentation en même temps que la convocation. Ceci étant, la capacité d'autofinancement n'est pas extraordinaire. Concernant le personnel, il y a des domaines privilégiés avec une part du personnel « enfance-jeunesse » qui est très élevé et cela est inquiétant car ça ne touche qu'une partie du territoire. Hors le budget doit servir à l'ensemble du territoire. Concernant les cessions, toujours en attente d'un débat avant que l'enquête publique ne soit lancée car cela permettrait aux élus de bien comprendre le sujet et de ne pas attendre que tout le monde s'exprime avant d'appréhender la validation de la mention qui pourra être faite à l'enquête publique.

Concernant le PLUi avec des sommes constantes et considérables. 140 000 € supplémentaires cela commence à faire cher. Non pas que le travail ne soit pas fait mais cela coute relativement cher. Souhaite également un débat sur ce PLUi avant qu'il ne parte dans le public dans la mesure où les orientations qui ont été prises à un moment ont été remises en cause par la crise mais également par les autorités de l'Etat. Souhaite donc réinterroger nos nouvelles orientations car les STRADDET, les SCoT vont bouger et le PLH va également être en révision.

Concernant les tarifs de l'eau, la question est de nouveau posée, la convergence des prix sur la DSP : doublement du prix de l'eau sur le territoire de Paimpol durant l'été d'autant que la situation sociale est de plus en plus tendue.

**Philippe LE GOFF** il y aura bien une information auprès des élus concernant le projet Smart-Salmon sur Plouisy en temps et en heure.

Un propos plus général, nous avons une bonne capacité d'investissement 12 millions sur le budget général et 80 millions tout confondu. La question de l'inflation, 3.4 % d'augmentation des bases : c'est une réalité. Au travers du PPI ou des AP-CP on voit au quotidien une augmentation significative notamment des coûts de l'énergie et par ricochet sur l'ensemble de l'activité économique. L'énergie aujourd'hui mais certainement l'engrais demain et la question de la productivité soutenable. Des questions auxquelles nous allons être confrontés très rapidement dans nos appels d'offres.

Concernant l'activité économique, nous sortons de la crise COVID-19 et l'agro-alimentaire s'en est bien sortie. Un vrai sujet dans les mois à venir et le plan résilience porté par l'Etat pourra certainement conforter un certain nombre de chose. En revanche, aujourd'hui l'agglomération vend des parcelles liées à un contexte éco favorable mais va se poser rapidement la question, et après, quand il n'y aura plus de terrain disponible ? Il faut faire en sorte de pouvoir répondre au parcours résidentiel des entreprises.

Souhaite également saluer l'ensemble des partenaires de l'économie qui sont des organismes qui se substituent à l'agglomération dans leurs fonctionnements et qui accompagnent parfaitement les entrepreneurs. Saluer également la Mission Locale Ouest Côtes d'Armor, la question de la jeunesse est importante, la démographie est une question essentielle pour demain et fixer les jeunes sur le territoire c'est se préserver une pyramide des âges harmonieuse et homogène et qui fasse que demain on soit dans un territoire qui continue de se construire. C'est un vrai défi pour demain à travers la mission jeunesse.

**Samuel LE GAOUYAT**, une attention plus particulière sur l'investissement (2021 au-delà des 80 % des réalisations) car ça contribue à la dynamique de notre agglomération et à la lisibilité que l'on donne à l'extérieur. L'enjeu pour 2022, conserver cette dynamique et la capacité à réaliser ce qui est inscrit ; tenir la feuille de route du PPI. Parallèlement, une vigilance, une prudence, par rapport à l'inflation qui pourrait avoir des conséquences sur le PPI et les AP-CP. Concernant le projet de territoire, la dimension performance environnementale qui est inscrite dans la majeure partie des marchés y compris les marchés d'investissements. Et puis, bien évidemment, en lien avec l'ensemble de nos actions jeunesse-familles, contribuer à l'attractivité du territoire pour montrer quel territoire de demain nous pouvons être, bien vivre sur notre agglomération avec l'ensemble des services.

**Jacky GOUAULT** concernant le budget mobilités, compétence qui monte en puissance et c'est une vraie satisfaction. Le versement transport versé par les entreprises aura du mal à évoluer malgré tout l'équilibre de ce budget est faisable. Jusque-là fin de cette DSP, il reste des services à développer en particulier sur certaines options présentent dans le contrat qui pourrait être mise en œuvre avant la fin du contrat. En matière d'investissement, il va falloir se préoccuper du bâtiment « outil de travail des mobilités » et pas le choix que d'investir dans un bâtiment pour les mobilités.

**Rémy GUILLOU** se réjouit d'un budget d'investissements à nouveau important en eau et en assainissement, 17 millions c'est une somme considérable. Le maintien de l'investissement c'est ce qui permet de donner du travail sur notre territoire mais aussi améliorer la qualité de vie indirectement et de permettre le développement de certaines entreprises et notamment les entreprises conchyliques qui souffriraient si l'agglomération ne faisait pas ces investissements.

Les services de l'Etat nous ont écouté et accepté de mettre de la DSIL sur des travaux d'assainissement. L'objectif de ce budget d'investissement important est la modernisation des installations pour répondre aux besoins de développement du territoire en tenant compte des contraintes. En 2026, nous aurons un système conforme sur tout le territoire.

La convergence des prix de l'eau sur le secteur de Paimpol ; une convergence totale sur l'ensemble du territoire cela n'est pas possible car nous avons des syndicats. D'ici quelques mois, nous aurons des débats sur l'orientation de la gestion de l'eau et l'assainissement, nous avons l'échéance du 1<sup>er</sup> janvier 2024, la totalité ou presque des DSP se terminent et nous verrons ensemble dans quelle direction nous allons poursuivre. Concernant la double facturation sur Paimpol, votée du temps de la Communauté de Communes de Paimpol, cette méthode était-elle la bonne ? Nous aurons cette réflexion globale pour le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**Dominique PARISCOAT** nous pouvons nous réjouir que l'agglomération investisse dans le domaine de la jeunesse tant par l'investissement que par le personnel. Accueillir des nouvelles familles sur le territoire c'est aussi leur offrir les services nécessaires et cela semble difficile d'investir là où nous n'avons pas la compétence.

**Yvon LE MOIGNE**, chaque vice-président est toujours soucieux du sort réservé au portefeuille dont il a la responsabilité. Le chapitre 012 est emblématique et est satisfait du sort qui lui est réservé dans ce budget : 18,2 millions. Derrière les chiffres, il y a un message, une volonté politique. Le 012, est la colonne vertébrale du budget puisque tout simplement il a cette vertu indéniable de mettre au service de la collectivité les moyens humains qui lui permette de concrétiser ses ambitions politiques et la mise en œuvre du projet de territoire. Nous avons vu nos champs de compétences se développer, par la loi, par nos initiatives politiques et par notre volonté collective. Et aujourd'hui, les missions sont nombreuses et nous nous efforçons de les traduire par le personnel.

Derrière nos choix, il y a des orientations. La première orientation de notre budget est la préoccupation sociale, le pouvoir d'achat, l'inflation viennent contrarier ce que nous vivons : la valorisation des bas salaires, la mise en œuvre du CIA a un moment où nous savons que l'attractivité salariale de la fonction publique n'est sans doute pas au rendez-vous. La seconde orientation, quand nous sommes en capacité de faire la courte échelle aux jeunes qui sollicitent leur intégration professionnelle. Aujourd'hui accueillir des stagiaires, des services civiques, des apprentis est une œuvre tout à notre honneur.

Il n'est de devenir sur un territoire comme le nôtre qu'à partir du moment où nous avons entre autre, un certain souci sur la jeunesse. C'est-à-dire sur notre démographie future, sur notre devenir.

Ne pas également oublier la formation des agents, nous sommes aujourd'hui soucieux de l'expertise, de l'expérience et du savoir-faire. L'expertise et le savoir-faire sont sans doute aussi fondé sur le fait d'offrir à nos agents les possibilités d'une formation continue.

**Richard VIBERT** souhaite répondre à Jacques Mangold sur le PLUi. La route pour arrivée à la conclusion de ce PLUi est longue, difficile, laborieuse et semée d'embuche. Les semaines passées ont continué les rencontres avec les communes et entendu les inquiétudes concernant les droits à construire. Aujourd'hui, les permis de construire continuent d'arriver au service instructeur cependant nous sommes sur une lancée qu'il faudra à un moment donné terminer. Le PLH, 6 ans, le PLUi 10 ans, le SCoT 20 ans c'est sur nous ne tiendrons pas sur la durée qui nous est attribuée aujourd'hui. Cette clause de revoyure il vaudra la revoir bien avant les dates qui sont prévues et elle sera nécessaire. Nous devons aller jusqu'au bout du PLUi, de le terminer fin juin-début juillet et ensuite il y aura la phase administrative pour un vote l'an prochain.

**Vincent LE MEAUX** nous sommes dans une phase cruciale où l'on sent les risques de toutes parts et c'est le moment de se donner des certitudes. Nous allons retravailler sur une consultation des communes globalement sous forme de conférence des Maires ou réunion de travail particulière pour ainsi faire le point commune par commune. Nous avons des règles qui sont applicables à la loi ELAN et non ALUR comme c'est le cas sur Lannion-Trégor Communauté. La base juridique n'est pas la même et il ne faut donc pas comparer ce qui se passe sur LTC avec ce qui se passe chez nous. Nous n'avons pas les mêmes règles.

Nous avons constaté une forte adhésion des populations aux centres de loisirs du territoire. L'objectif est bien entendu de répondre à cette sollicitation. Il nous faudra clarifier nos compétences et ne pas créer d'inégalité de traitement et ne pas aller sur un mode inéquitable (compétence exercée par la commune ou par l'intercommunalité). Sur la question des crèches, nous avançons concrètement et sérieusement et notamment la mise en œuvre du contrat CAF signé la semaine dernière.

Nous allons devoir travailler cette sur la politique de l'eau : nous sommes en attente du compte-rendu de la Chambre Régionale des Comptes.

L'accueil des projets industriels, notamment le projet sur Plousiy, je me suis engagé à faire ce débat préalablement au sein du Conseil d'agglomération, dans les commissions et faire en sorte que la concertation soit la plus optimale et transparente avec les élus du Conseil d'agglomération, ensuite les acteurs publics essentiels (Chambre de commerce, Chambre d'agriculture, conchyliculteur, associations environnementales, associations de citoyens) et les citoyens. A partir du moment où nous connaissons précisément le projet.

Les préoccupations sur le PPI qu'il va falloir lancer pour écrire la feuille de route jusqu'en 2027.

Le document présenté ce soir sera à l'avenir un document plus pédagogique, plus didactique et sera adressé bien en amont afin que chacun et chacune puisse retracer les enjeux financiers, comptables mais aussi politique.

**DEL2022-03-013**

**BUDGETS PRIMITIFS 2022 - BUDGET PRINCIPAL - 05000**

**Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

**Vu** l'instruction codificatrice M57 ;

**Vu** le rapport de présentation budgétaire ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 77 voix pour, 2 abstentions (Jacques MANGOLD et Gildas HERVE) décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget principal tel qu'il est détaillé ci-dessous, par sections et chapitres budgétaires ;**

# Procès-verbal

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 815 613,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	588 000,00 €
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	4 311 050,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	4 240 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	2 860 950,00 €
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	880 605,96 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 270 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>17 941 218,96 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	993 769,41 €
024	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	416 797,82 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 200 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	100 000,00 €
1068	EXEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES	2 506 445,73 €
10	DOTATIONS,FONDS DIVERS ET RESERVES	1 570 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 765 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 815 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	204 206,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	100 000,00 €
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	2 270 000,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>17 941 218,96 €</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	10 806 000,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	18 200 000,00 €
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS	8 705 662,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	993 769,41 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 200 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	5 175 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	295 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>47 375 431,41 €</b>
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	550 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	875 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	4 175 500,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	31 751 737,41 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	8 421 584,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 601 600,00 €
76	PRODUITS FINANCIERS	10,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>47 375 431,41 €</b>

- De voter les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2022

PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT - 2020-2026 Budget Primitif 2022 / FOCUS AP CP - DEPENSES D'INVESTISSEMENT				
AP	DEPENSES	AP	CP 2021	CP - Hyp. BP 2022 2022
		Montant DM 2021	Post DM	
AP01	TRES HAUT DEBIT INTERNET	19 640 000 €	1 112 922 €	2 910 000 €
AP02	ESPACE SPORTIF SCOLAIRE DE PONTRIEUX	1 250 436 €	99 000 €	15 000 €
AP03	POLE ENFANCE JEUNESSE DE LOUARGAT	1 825 002 €	853 155 €	45 000 €
AP04	HABITAT- INVEST LOGEMENT SOCIAL	2 212 000 €	125 453 €	158 000 €
AP05	HABITAT-INVEST PARC PRIVE	1 488 196 €	90 000 €	72 000 €
AP06	HABITAT-AIDES A L'ACCESSION	444 082 €	0 €	5 000 €
AP07	HABITAT-INVEST REVITALISATION	1 153 556 €	41 500 €	182 000 €
AP08	HABITAT-PLH ET PRE-OPERATIONNEL	329 723 €	0 €	0 €
AP09	ETUDES PLUI ET REVISIONS PLU	758 000 €	127 000 €	137 000 €
AP10	ATELIER TECHNIQUE BOURBRIAC	895 001 €	569 269 €	10 000 €
AP11	GROS ENTRETIEN PISCINE GUINGAMP	630 173 €	630 000 €	0 €
AP12	FONDS DE CONCOURS AUX COMMUNES	1 600 000 €	320 000 €	480 000 €
AP13	SIEGE DE L'AGGLOMERATION	2 290 000 €	102 000 €	700 000 €
AP14	AIDES AUX ENTREPRISES	3 322 000 €	750 000 €	320 000 €
AP15	GROS ENTRETIEN PISCINE PAIMPOL	1 020 000 €	1 007 347 €	0 €
AP16	SALLE DE SPORT PEDERNEC	1 600 000 €	1 400 000 €	170 000 €
AP17	AIDES AU DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE	794 000 €	30 000 €	150 000 €
AP18	BUREAU D'INFORMATION TOURISTIQUE GGP	30 425 €	13 000 €	0 €
AP19	ATELIERS TECHNIQUES CALLAC	1 420 000 €	207 927 €	90 000 €
AP20	MATERIEL COLLECTE DECHETS	3 844 000 €	683 000 €	529 000 €
AP55	MILIEUX AQUATIQUES	2 420 000 €	354 653 €	368 000 €
AP56	GUINGAMP GARE	1 869 000 €	605 000 €	580 000 €
AP57	OUTIL COLLECTIF PROFESSIONNELS DE LA MER	1 646 000 €	100 000 €	1 300 000 €
AP58	SITES ET MAISONS NATURE	300 000 €	97 000 €	80 000 €
AP59	ETUDES PREALABLES	755 000 €	222 500 €	323 000 €
AP60	SYSTEME D'INFORMATION ET OUTILS DE COMMUNICATION	1 736 300 €	364 800 €	134 000 €
AP61	MOBILIER ET MATERIELS DES EQUIPEMENTS	2 236 780 €	452 300 €	521 000 €
AP62	FLOTTE AUTOMOBILE ET ENGIN	1 291 000 €	342 000 €	358 000 €
AP63	MILIEUX NATURELS	590 000 €	112 000 €	83 000 €
AP64	AMENAGEMENTS DE TERRAINS ET RESEAUX	2 518 000 €	1 040 000 €	1 001 000 €
AP65	AMENAGEMENTS DES BATIMENTS	1 786 700 €	280 100 €	389 000 €
AP66	ACQUISITIONS FONCIERES	780 000 €	0 €	680 000 €
AP67	POLE ENFANCE JEUNESSE DE BOURBRIAC	1 250 000 €	20 000 €	130 000 €
AP68	AIRE D'ACCUEIL GENS DU VOYAGE	290 000 €	141 000 €	30 000 €
AP69	ESPACE AQUALUDIQUE GUINGAMP	300 000 €		50 000 €
<b>Type de Programme INVESTISSEMENT EN AP</b>		<b>66 015 374 €</b>	<b>12 292 926 €</b>	<b>12 000 000 €</b>

- D'autoriser la réduction de l'enveloppe pluriannuelle de **0,08 €** pour le programme **AP 15 Gros Entretien Piscine de GUINGAMP** et la réduction de **48 €** pour le programme **AP 10 Ateliers Techniques de BOURBRIAC**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP02 Espace Sportif Scolaire de PONTRIEUX : + 7.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP03 Pôle Enfance Jeunesse de LOUARGAT : + 45.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP16 Salle de sport de PEDERNEC : + 430,61 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP19 Ateliers techniques de CALLAC : + 42.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP56 GUINGAMP Gare : + 380.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP64 Aménagement de terrains et réseaux : + 824.000 €**
- D'autoriser l'augmentation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP66 Acquisitions foncières : + 300.000 €**
- D'autoriser la prolongation de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP68 Aire d'accueil des gens du voyage : 1 an supplémentaire**

- D'autoriser la création de l'enveloppe pluriannuelle du programme **AP69 Espace Aqualudique de GUINGAMP pour un montant de 300.000 € et une durée de 5 ans.**

**DEL2022-03-014****BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE DES ZONES D'ACTIVITES - 05009**

**Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

**Vu** le rapport de présentation budgétaire ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide par 78 voix pour, 1 abstention (Jacques MANGOLD) décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe des Zones d'Activités, tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	425 945,75 €
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	129 162,39 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	117 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>672 108,14 €</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	658 473,10 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	13 635,04 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>672 108,14 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	708 100,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	658 473,10 €
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	18 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	18 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	5 000,00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	982 862,65€
	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 390 435,75 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	425 945,75 €
043	OPÉRATION D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION FONC	18 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	1 862 700,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	83 790,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>2 390 435,75 €</b>

**DEL2022-03-015****BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE ATELIERS RELAIS/HOTELS D'ENTREPRISES - 05008**

**Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

**Vu** le rapport de présentation budgétaire ;

**Vu** l'instruction codificatrice M57 ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Ateliers Relais / Hôtels d'entreprises tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000.00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	110 000.00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	96 000.00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	704 000.00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>940 000.00€</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000.00 €
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	61 880.94 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	803 119.06 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>940 000.00 €</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	105 789,10 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	45 000.00 €
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	19 210,90 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	75 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	15 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	25 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	200.00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>285 200,00 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	67 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	188 200.00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>285 200,00 €</b>

DEL2022-03-016

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE SPANC - 05005

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe SPANC tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	105 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	46 608,49 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>240 108,49 €</b>
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	85 000,00 €
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	145 108,49 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000.00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>240 108,49 €</b>



FONCTIONNEMENT		
R01	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	152 289,05 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	111 100,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	328 300,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	10 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	3 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	2 500,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>607 189,05 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	3 500,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	598 689,05 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	5 000,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>607 189,05 €</b>

DEL2022-03-017

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE EAU REGIE - 05001

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Eau REGIE tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	57 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	579 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>670 000,00 €</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000,00 €
R001	RESULTAT REPORTE SECTION D'INVESTISSEMENT	103 292,26 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	115 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	341 707,74 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>670 000,00 €</b>
FONCTIONNEMENT		
D001	RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (DEFICIT)	79 180,25 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	184 350,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	0,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	110 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	10 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	8 500,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>392 030,25 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	21 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	371 030,25 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>392 030,25 €</b>

DEL2022-03-018

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE EAU DSP - 05002

**Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

**Vu** le rapport de présentation budgétaire ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération par 78 voix pour, 1 opposition (Jacques MANGOLD) décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Eau DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230 000,00 €
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (DEFICIT)	1 339 245,28 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	615 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	110 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	23 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	7 364 775,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>9 682 020,28 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	5 100 104,85 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	851 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	2 730 915,43 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>9 682 020,28 €</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	562 350,00 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	360 000,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	100 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	5 100 104,85 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 000 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	210 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	15 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>7 347 454,85 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	230 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 932 876,04 €
R002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (EXCEDENT)	4 184 578,81 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>7 347 454,85 €</b>

DEL2022-03-019

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003

**Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

**Vu** le rapport de présentation budgétaire ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif Régie tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	115 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	78 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	1 172 500,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 702 500,00 €</b>
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (EXCEDENT)	173 190,07 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	255 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	974 309,93 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>1 702 500,00 €</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	363 142,73 €
002	DEPENSES IMPREVUES	30 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	300 000,00 €
D002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (DEFICIT)	456 118,67 €
66	CHARGES FINANCIERES	45 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>1 200 261,40 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	250 000,00 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	432 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	518 261,40 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>1 200 261,40 €</b>

DEL2022-03-020

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation ;

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Assainissement Collectif DSP tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	440 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	851 000,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	615 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	87 000,00 €
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	6 959 600,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>8 952 600,00 €</b>
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 800 000,00 €
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	326 549,17 €
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (EXCEDENT)	1 316 509,34 €

13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	3 867 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	1 642 541,49 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>8 952 600,00 €</b>
<b>FONCTIONNEMENT</b>		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	523 915,31 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	472 600,00 €
022	DEPENSES IMPREVUES	50 000,00 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	326 549,17 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	1 800 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	240 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	10 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>3 423 064,48 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	440 000,00 €
R002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT (EXCEDENT)	245 006,29 €
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	2 738 058,19 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>3 423 064,48 €</b>

DEL2022-03-021

BUDGETS PRIMITIFS 2022 - BUDGET ANNEXE CAMPING DONANT BEGARD - 05010

**Vu** le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

**Vu** le rapport de présentation budgétaire ;

Le budget annexe du Camping du DONANT à BEGARD était précédemment porté par l'ancienne communauté de communes de BEGARD, en tant que service public industriel et commercial.

Guingamp-Paimpol Agglomération a engagé des démarches aux fins de cession du Camping du Donant à des partenaires privés. Après mise en concurrence et publicité, une offre d'achat a été retenue. Toutefois, au 1<sup>er</sup> mars 2022, la cession envisagée n'est pas encore finalisée, même si une date de signature de la vente chez le notaire a été planifiée pour le premier semestre 022.

Ainsi, dans l'attente de la finalisation de la cession qui permettra de clôturer ce budget annexe, il convient de prendre le dernier budget primitif de 2022 permettant d'enregistrer les derniers mouvements comptables avant clôture.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération par 78 voix pour, 1 abstention (Gildas HERVE) décide :**

- **D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe du Camping du Donant de Bégard tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires**

<b>INVESTISSEMENT</b>		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	52 000,00 €
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	230 670,80 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>317 670,80 €</b>
16	EMPRUNT ET DETTES ASSIMILEES	262 670,80 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 000,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>317 670,80 €</b>

FONCTIONNEMENT		
D002	RESULTAT REPORTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	363 679,85 €
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	11 930,15 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	55 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	28 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>459 610,00 €</b>
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	35 000,00 €
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	424 610,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>459 610,00 €</b>

DEL2022-03-022

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES - 05012

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Panneaux photovoltaïques tel qu'il est détaillé ci-dessous, par section et chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
D001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT (DEFICIT)	8 361,84 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 594,56 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	18 000,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>29 956,40 €</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	21 256,40 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 700,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>29 956,40 €</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	650,05 €
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	21 256,40 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	8 700,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	500,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>31 106,45 €</b>
R002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	11 106,45 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	20 000,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>31 106,45 €</b>

DEL2022-03-023

BUDGETS PRIMITIS 2022 - BUDGET ANNEXE TRANSPORT - 05017

Vu le débat d'orientations budgétaires et son rapport de présentation :

Vu le rapport de présentation budgétaire ;

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver le budget primitif 2022 du budget annexe Transport tel qu'il est détaillé ci-dessous, par chapitres budgétaires

INVESTISSEMENT		
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	128 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	207 981,98 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>365 981,98 €</b>
R001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	52 981,98 €
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000,00 €
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	100 000,00 €
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	48 000,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>365 981,98 €</b>
FONCTIONNEMENT		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	2 428 371,06 €
D002	DEFICIT REPORTE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	241 128,94 €
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	105 000,00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	165 000,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	1 500,00 €
	<b>Total Dépenses</b>	<b>2 941 000,00 €</b>
73	IMPOTS ET TAXES	1 510 000,00 €
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	1 011 000,00 €
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	136 00,00 €
77	PRODUIT EXCEPTIONNEL	254 000, 00 €
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	30 000 ,00 €
	<b>Total Recettes</b>	<b>2 941 000,00 €</b>

DEL2022-03-024

TAUX DE FISCALITE 2022

**Vu** la délibération D20170403 du 03 avril 2017, fixant les taux de fiscalité de l'agglomération au regard des taux moyens pondérés et décidant d'appliquer un lissage de 12 années pour converger vers ces taux sur l'ensemble des communes de l'agglomération ;

**Vu** la délibération DEL2019-09-331 instituant la TEOM sur l'ensemble du territoire de l'agglomération à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et optant pour le lissage des taux dans les conditions prévues à l'article 1636B sexies sur une période de 10 années maximum.

**Considérant** la volonté de Guingamp-Paimpol Agglomération de maintenir les taux de fiscalité directe locale en 2022 au même niveau qu'en 2021, et ce afin de ne pas augmenter la pression fiscale des entreprises et des ménages du territoire et de garantir une stabilité fiscale ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **De fixer les taux de fiscalité suivants pour l'année 2022 :**
  - **Contribution foncières des entreprises : 26.44 %**
  - **Taxe sur le foncier bâti : 2.07 %**
  - **Taxe sur le foncier non bâti : 7.58 %**
- **De fixer les taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères suivants pour 2022 :**

Secteur 1 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Bégard » : 13,16 %

Bégard, Kermoroc'h, Landebaëron, Péder nec, Saint-Laurent, Squiffiec et Trégonneau

Secteur 2 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Belle-Isle-en-Terre » : 11,41 %

Belle-Isle-en-Terre, Gurunhuel, La Chapelle-Neuve, Loc-Envel, Louargat, Plougonver et Tréglamus

Secteur 3 comprenant les communes de l'ex CC « Pays de Bourbriac » : 11,74 %

Bourbriac, Coadout, Kerien, Kerpert, Magoar, Moustéru, Plésidy, Pont-Melvez, Saint-Adrien et Senven-Léhart

Secteur 4 comprenant les communes de l'ex CC « Callac Argoat » : 11,53 % :

Bulat-Pestivien, Calanhel, Callac, Carnoët, Duault, Lohuec, Maël-Pestivien, Plourac'h, Plusquellec, Saint-Nicodème et Saint-Servais

Secteur 5 comprenant les communes de l'ex CC « Guingamp Communauté » : 3,01 %

Grâces, Guingamp, Pabu, Plouisy, Ploumagoar, Saint-Agathon

Secteur 6 comprenant les communes de l'ex CC « Paimpol-Goëlo » : 11,06 %

Kerfot, Lanleff, Lanloup, Paimpol, Pléhédel, Ploubazlanec, Plouézec, Plourivo et Yvias

Secteur 7 comprenant les communes de l'ex CC « Pontrieux Communauté » : 11,83 %

Brélidy, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Pontrieux, Quemper-Guézennec, Runan et Saint-Clet

DEL2022-03-025

**AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT 2022  
REVISION, ACTUALISATION ET CREATIONS**

**Autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) - Révision, actualisation et créations  
Budgets de l'eau et de l'assainissement et Transport nomenclatures M49 et M53  
Budget Ateliers Relais**

Par délibération n°D2018-02-15 du 03 avril 2018, le Conseil communautaire a adopté la procédure d'autorisation de programme et de crédits de paiement (AP-CP), telle que prévue par le décret 97-175 du 20 février 1997.

Pour rappel, le recours au dispositif des AP-CP permet en effet :

- De renforcer le pilotage et l'anticipation des dépenses en les plaçant dans une perspective pluriannuelle ;
- D'améliorer la visibilité à moyen terme en définissant la stratégie locale par une programmation des dépenses ;
- De mieux visualiser le coût d'une opération étalée sur plusieurs exercices ;
- De limiter les ouvertures de crédits annuels aux seuls besoins de mandatement de chaque exercice, l'engagement étant possible sur le montant total de l'autorisation de programme ;
- D'améliorer la lisibilité financière des comptes et les taux de réalisation, en faisant mieux coïncider les budgets votés et les budgets réalisés ;
- D'avoir une meilleure lisibilité pour la préparation et la passation des marchés

Les AP et leurs révisions éventuelles sont présentées par le Président et sont votées par le Conseil communautaire, par délibérations distinctes, lors de l'adoption du budget de l'exercice ou des décisions modificatives :

- Une délibération initiale fixe l'enveloppe globale de la dépense ainsi que sa répartition dans le temps et les moyens de son financement.
- Les crédits de paiement non utilisés une année doivent être repris l'année suivante par délibération du Conseil communautaire au moment de la présentation du bilan annuel d'exécution des AP/CP.
- Toutes les autres modifications (révision, annulation, clôture) doivent faire l'objet d'une délibération.

# Procès-verbal

- Le suivi des AP/CP est également retracé dans une annexe à chaque étape budgétaire (budget primitif, décisions modificatives, compte administratif).

**Vu** les articles L2311-3 et R2311-9 du code général des collectivités territoriales portant définition des autorisations de programme et crédits de paiement,

**Vu** l'article L263-8 du code des juridictions financières partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget,

**Vu** le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement,

**Vu** le règlement budgétaire et financier de l'agglomération ;

**Vu** les instructions codificatrices M49 et M53 ;

**Vu** les budgets primitifs 2022 ;

**Au vu de ces éléments, il est proposé au Conseil d'agglomération :**



- De voter les ajustements et révisions d'autorisations de programmes et les crédits de paiements suivants pour l'année 2022

SITUATION GLOBALE AP - BP 2022	AP actualisée	CP 22
ASSAINISSEMENT COLLECTIF DSP - 05004	24 212 k€	7 662 k€
AP24-AC DSP EQUIPEMENT ADMI	60 k€	22 k€
AP25-AC DSP ETUDE	900 k€	381 k€
AP26-AC DSP EXTENSION	2 500 k€	553 k€
AP27-AC DSP PONT EZER	1 500 k€	553 k€
AP28-AC DSP PR	3 300 k€	1 394 k€
AP29-AC DSP REHAB PONTRIEUX	3 000 k€	183 k€
AP30-AC DSP REHABILITATION	6 000 k€	2 332 k€
AP31-AC DSP RENOUVELLEMENT	3 952 k€	2 420 k€
AP32-AC DSP UDEP	3 000 k€	377 k€
ASSAINISSEMENT COLLECTIF REGIE - 05003	1 815 k€	1 338 k€
AP33-AC REGIE EQUIPEMENT ADMI	30 k€	27 k€
AP34-AC REGIE ETUDE	210 k€	170 k€
AP35-AC REGIE EXTENSION	925 k€	60 k€
AP36-AC REGIE PR	50 k€	128 k€
AP37-AC REGIE REHABILITATION	150 k€	170 k€
AP38-AC REGIE RENOUVELLEMENT	150 k€	400 k€
AP39-AC REGIE UDEP	300 k€	383 k€
EAU DSP - 05002	17 765 k€	7 498 k€
AP21-MODERNISATION USINE EAU MOULIN BESCON	8 300 k€	3 173 k€
AP40-AEP DSP EQUIPEMENT	30 k€	30 k€
AP41-AEP DSP ETUDE	400 k€	126 k€
AP42-AEP DSP EXTENSION	1 200 k€	176 k€
AP43-AEP DSP USINE POMPAGE	320 k€	320 k€
AP44-AEP DSP RENOUVELLEMENT RESEAU	6 000 k€	3 506 k€
AP45-AEP DSP RESERVOIR	700 k€	81 k€
AP46-AEP DSP RESSOURCE	815 k€	86 k€
EAU REGIE - 05001	1 423 k€	592 k€
AP47-AEP REGIE USINE POMPAGE	280 k€	217 k€
AP48-AEP REGIE EQUIPEMENT	6 k€	3 k€
AP50-AEP REGIE EXTENSION	68 k€	30 k€
AP51-AEP REGIE RENOUVELLEMENT	859 k€	320 k€
AP53-AEP REGIE RESSOURCE	60 k€	22 k€
TRANSPORTS - 05017	2 073 k€	208 k€
AP54-EQUIPEMENTS DSP MOBILITES	2 073 k€	208 k€

- De voter la prolongation d'1 an des autorisations de programmes suivantes :

- AP24 – AC DSP EQUIPEMENT ADMI
- AP25 – AC DSP ETUDE
- AP27 – AC DSP PONT EZER

- AP28 – AC DSP PR
  - AP29 – AC DSP REHAB PONTRIEUX
  - AP30 – AC DSP REHABILITATION
  - AP31 – AC DSP RENOUELEMENT
  - AP32 – AC DSP UDEP
  - AP33 – AC REGIE EQUIPEMENT ADMI
  - AP34 – AC REGIE ETUDE
  - AP35 – AC REGIE EXTENSION
  - AP41 – AEP DSP ETUDE
  - AP42 – AEP DSP EXTENSION
  - AP45 – AEP DSP RESERVOIR
  - AP46 – AEP DSP RESSOURCE
  - AP70 – ATELIER AGROALIMENTAIRE DE PAIMPOL
- **De réviser à la hausse les autorisations pluriannuelles pour les programmes suivants :**
- AP36 – AC REGIE PR – Total AP : + 96.517,40 €
  - AP37 – AC REGIE REHABILITATION – Total AP : + 37.717,35 €
  - AP38 – AC REGIE RENOUELEMENT – Total AP : + 318.045,58 €
  - AP39 – AC REGIE UDEP – Total AP : + 96.774,21 €
  - AP40 – AEP DSP EQUIPEMENT – Total AP : + 17.336,86 €
  - AP43 – AEP DSP USINE POMPAGE – Total AP : + 32.253,03 €
  - AP44 – AEP DSP RENOUELEMENT RESEAU – Total AP : + 3.505.900,00 €
- **D'ajuster les crédits de paiements 2022 comme suit pour le budget ATELIER RELAIS :**
- AP70 – Atelier Agroalimentaire de PAIMPOL – Total CP 2022 : 800.000,00 €

## DEL2022-03-026

## ATTRIBUTIONS DE COMPENSATIONS 2022 PROVISOIRES

**Vu** la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, et notamment son article 35 ;

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le code général des impôts, et notamment l'article 1609 nonies C ;

**Vu** l'arrêté préfectoral N°034\_AP en date du 17 novembre 2016 portant création de la Communauté d'agglomération de Guingamp-Paimpol Armor-Argoat Agglomération issue de la fusion des communautés de communes de Guingamp Communauté, Pontrieux Communauté, du Pays de Bégard, de Bourbriac, du Pays de Belle-Isle en-Terre, de Callac-Argoat et de Paimpol Goëlo [...] au 1er janvier 2017 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral du 25 avril 2018 modifiant les statuts de l'agglomération ;

**Vu** la délibération du conseil communautaire D2018-09-04 du 25 septembre 2018 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération et le nouveau projet de statuts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019 ;

**Vu** les rapports d'évaluation des charges transférées adoptés par la CLECT ; et notamment le rapport de la CLECT du 8 juillet 2021,

**Considérant** l'évaluation des coûts des services communs au regard de l'exercice 2021 ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération par 77 voix pour, 2 oppositions (Jacques MANGOLD et Yvon SIMON) décide :**

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20220517-DEL2022\_05\_073-DE

- De fixer les attributions de compensation **provisoires** suivantes (arrondies à l'entier supérieur) pour 2022, dans l'attente de la tenue de la réunion de la CLECT de 2022

Commune	AC 2022 avant facturation services communs	Services communs ADS+Finances+Marchés publics+Voirie+RH	AC 2022 y compris facturation des services communs
Bégard	322 184 €	-21 638 €	<b>300 546 €</b>
Belle-Isle-en-Terre	98 045 €	-4 777 €	<b>93 268 €</b>
Bourbriac	332 741 €	-99 059 €	<b>233 683 €</b>
Brélidy	10 817 €	0 €	<b>10 817 €</b>
Bulat-Pestivien	1 006 €	0 €	<b>1 006 €</b>
Calanhel	45 050 €	0 €	<b>45 050 €</b>
Callac	178 252 €	-9 258 €	<b>168 994 €</b>
Carnoët	125 485 €	0 €	<b>125 485 €</b>
Chapelle-Neuve	1 277 €	-1 875 €	<b>-598 €</b>
Coadout	42 691 €	-15 938 €	<b>26 753 €</b>
Duault	2 590 €	0 €	<b>2 590 €</b>
Grâces	328 867 €	-11 031 €	<b>317 836 €</b>
Guingamp	1 245 133 €	0 €	<b>1 245 133 €</b>
Gurunhuel	7 983 €	-2 198 €	<b>5 785 €</b>
Kerfot	29 512 €	-4 374 €	<b>25 138 €</b>
Kerien	31 597 €	-14 639 €	<b>16 958 €</b>
Kermoroc'h	-6 111 €	-2 384 €	<b>-8 495 €</b>
Kerpert	40 112 €	-18 254 €	<b>21 859 €</b>
Landebaëron	19 744 €	0 €	<b>19 744 €</b>
Lanleff	-6 839 €	0 €	<b>-6 839 €</b>
Lanloup	-9 510 €	-2 089 €	<b>-11 599 €</b>
Loc-Envel	-61 €	0 €	<b>-61 €</b>
Lohuec	5 552 €	0 €	<b>5 552 €</b>
Louargat	-34 918 €	-9 838 €	<b>-44 756 €</b>
Maël-Pestivien	11 082 €	0 €	<b>11 082 €</b>
Magoar	29 469 €	-7 441 €	<b>22 028 €</b>
Moustéru	83 166 €	-28 482 €	<b>54 685 €</b>
Pabu	68 324 €	-11 924 €	<b>56 400 €</b>
Paimpol *	549 583 €	-301 322 €	<b>248 261 €</b>
Pédervec	183 856 €	-7 874 €	<b>175 982 €</b>
Pléhédél	-40 866 €	-6 569 €	<b>-47 435 €</b>
Plésidy	53 170 €	-25 254 €	<b>27 916 €</b>
Ploëzal	-10 159 €	-5 535 €	<b>-15 694 €</b>

# Procès-verbal

Envoyé en préfecture le 24/05/2022

Reçu en préfecture le 24/05/2022

Affiché le

ID : 022-200067981-20220517-DEL2022\_05\_073-DE

Ploubazlanec	-133 742 €	-21 449 €	<b>-155 191 €</b>
Plouëc-du-Trieux	73 860 €	-5 414 €	<b>68 446 €</b>
Plouézec	-174 458 €	-24 188 €	<b>-198 646 €</b>
Plougonver	-3 894 €	0 €	<b>-3 894 €</b>
Plouisy	177 771 €	-10 384 €	<b>167 387 €</b>
Ploumagoar	281 580 €	-25 038 €	<b>256 542 €</b>
Plourac'h	510 €	0 €	<b>510 €</b>
Plourivo	-116 095 €	-11 694 €	<b>-127 789 €</b>
Plusquellec	8 135 €	0 €	<b>8 135 €</b>
Pont-Melvez	139 588 €	-33 566 €	<b>106 022 €</b>
Pontrieux	114 115 €	-5 576 €	<b>108 539 €</b>
Quemper-Guézennec	108 093 €	-5 940 €	<b>102 153 €</b>
Runan	15 382 €	-1 465 €	<b>13 917 €</b>
Saint-Adrien	33 288 €	-13 913 €	<b>19 375 €</b>
Saint-Agathon	88 252 €	-10 502 €	<b>77 750 €</b>
Saint-Clet	-1 835 €	-3 946 €	<b>-5 781 €</b>
Saint-Laurent	1 708 €	-2 144 €	<b>-436 €</b>
Saint-Nicodème	4 912 €	0 €	<b>4 912 €</b>
Saint-Servais	-794 €	0 €	<b>-794 €</b>
Senven-Léhart	26 654 €	-17 185 €	<b>9 469 €</b>
Squiffiec	-10 271 €	-3 296 €	<b>-13 567 €</b>
Tréglamus	25 510 €	-4 785 €	<b>20 725 €</b>
Trégonneau	-3 357 €	-2 491 €	<b>-5 848 €</b>
Yvias	-5 026 €	-5 566 €	<b>-10 592 €</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 388 710 €</b>	<b>-820 295 €</b>	<b>3 568 418 €</b>
<b>TOTAL AC POSITIVES</b>	<b>4 946 646 €</b>		<b>4 226 433 €</b>
<b>TOTAL AC NEGATIVES</b>	<b>-557 936 €</b>		<b>-658 015 €</b>

*A noter que s'agissant de Paimpol, le transfert de compétences pour la MSAP de Paimpol est acté, par la CLECT de juillet 2021, comme effectif à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 et est intégré dans le calcul de l'attribution de compensation qui sera reversée à la commune.*

*En raison des délais incompressibles qui ont conduit à décaler ce transfert du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 1<sup>er</sup> mars 2022, les charges financières supportées par Guingamp-Paimpol Agglomération en lieu et place de la Ville de Paimpol feront l'objet d'une refacturation a posteriori.*

L'article L2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, il est possible d'estimer les résultats avant l'adoption du compte administratif et du compte de gestion, le conseil peut alors, au titre de l'exercice clos et avant d'adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel accompagnée d'une balance et d'un tableau des résultats d'exécution du budget, ainsi que de l'état des restes à réaliser au 31 décembre.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la communauté d'agglomération. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au conseil d'agglomération de reprendre par anticipation les résultats 2021, c'est-à-dire de constater le résultat de clôture estimée de 2021 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2022.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2022.

## **BUDGET PRINCIPAL**

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	574 799,03	574 799,03
Résultat antérieur reporté	0,00	1 931 646,70	1 931 646,70
Résultat à affecter			2 506 445,73

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	3 883 894,28	3 883 894,28
Résultat antérieur reporté	4 764 500,24	0,00	-4 764 500,24
Résultat à affecter			-880 605,96

Reprise anticipée			
Affectation à l'investissement 1068			2 506 445,73

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2311-5 ;

**Vu** les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable de la M57 ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus,**
- **D'affecter la somme de 2 506 445.73 € à la section d'investissement (compte 1068).**

## BUDGETS ANNEXES

### BUDGET ASSAINISSEMENT DSP

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		222 006,29	222 006,29
Résultat antérieur reporté		23 000,00	23 000,00
Résultat à affecter (R002)			245 006,29

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		2 987 699,47	2 987 699,47
Résultat antérieur reporté	1 345 157,98		1 345 157,98
Résultat à affecter (R001)			1 642 541,49

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

### BUDGET EAU DSP

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		1 308 068,62	1 308 068,62
Résultat antérieur à reporter		2 876 510,19	2 876 510,19
Résultat à affecter (R002)			4 184 578,81

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	1 412 194,16		-1 412 194,16
Résultat antérieur à reporter		72 948,88	72 948,88
Résultat à affecter (D001)			-1 339 245,28

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

### BUDGET ASSAINISSEMENT REGIE

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	332 759,45		-332 759,45
Résultat antérieur reporté	123 359,22		-123 359,22
Résultat à affecter (D002)			-456 118,67

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		340 690,93	340 690,93
Résultat antérieur reporté	-167 500,86		-167 500,86
Résultat à affecter (R001)			173 190,07

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

## **BUDGET EAU REGIE**

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	117 053,99	0,00	-117 053,99
Résultat antérieur reporté	0,00	37 873,74	37 873,74
Résultat à affecter (D002)			-79 180,25

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	26 427,07	26 427,07
Résultat antérieur reporté		76 865,19	76 865,19
Résultat à affecter (R001)			103 292,26

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

## **BUDGET SPANC**

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	82 499,94	82 499,94
Résultat antérieur reporté	234 788,99	0,00	-234 788,99
Résultat à affecter (D002)			-152 289,05

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	103 663,69	0,00	-103 663,69
Résultat antérieur reporté	0,00	248 772,18	248 772,18
Résultat à affecter (R001)			145 108,49

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

## **BUDGET TRANSPORT**

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	22 165,92	22 165,92
Résultat antérieur reporté	263 294,86	0,00	-263 294,86
Résultat à affecter (D002)			-241 128,94

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	48 963,00	0,00	-48 963,00
Résultat antérieur reporté	0,00	101 944,98	101 944,98
Résultat à affecter (R001)			52 981,98

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

## **BUDGET CAMPING**

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	71 750,96	0,00	-71 750,96
Résultat antérieur reporté	291 928,89	0,00	-291 928,89
Résultat à affecter (D002)			-363 679,85

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	30 507,17		-30 507,17
Résultat antérieur reporté	200 163,63		-200 163,63
Résultat à affecter (D001)			-230 670,80

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

## **BUDGET ATELIERS RELAIS**

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	9 961,67		-9 961,67
Résultat antérieur reporté	9 249,23	0,00	-9 249,23
Résultat à affecter (D002)			-19 210,90

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	69 176,95	0,00	-69 176,95
Résultat antérieur reporté	0,00	131 057,89	131 057,89
Résultat à affecter (R001)			61 880,94

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.

## **BUDGET PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES**

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	10 818,05	10 818,05
Résultat antérieur reporté	0,00	288,40	288,40
Résultat à affecter (R002)			11 106,45

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	0,00	2 187,43	2 187,43
Résultat antérieur reporté	10 549,27	0,00	-10 549,27
Résultat à affecter (D001)			-8 361,84

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;
- D'autoriser le Président à signer tout document afférent.



## BUDGET ZONES D'ACTIVITES

Section de Fonctionnement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021	502 735,08		-502 735,08
Résultat antérieur reporté	480 127,57	0,00	-480 127,57
Résultat à affecter (D002)			-982 862,65

Section d'Investissement	Dépenses	Recettes	Solde
Résultat propre à l'exercice 2021		542 814,62	542 814,62
Résultat antérieur reporté	671 977,01		-671 977,01
Résultat à affecter (D001)			-129 162,39

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **D'approuver la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2021 tel que présenté ci-dessus ;**
- **D'autoriser le Président à signer tout document afférent.**

**DEL2022-03-028**

**CREATION D'UN BUDGET ANNEXE : DECHETS**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1412-2, dont les dispositions renvoient aux articles L. 2221-2 et suivants, l'article L. 2313-1 et l'article L. 5214-16 ;

**Vu** les statuts de la Communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol, et notamment son article 6-7 ;

**Vu** le séminaire des finances du 25 janvier 2022 ;

**Considérant** que la Communauté d'agglomération a institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), la collectivité a l'obligation de retracer dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, et d'autre part, les dépenses directes et indirectes afférentes à l'exercice de la compétence d'enlèvement des ordures ménagères ;

**Considérant** que la collectivité a la possibilité d'individualiser le service public administratif assurant la gestion des déchets ;

**Considérant** que la Communauté d'agglomération Guingamp-Paimpol souhaite retracer les comptes du service gestion des déchets dans une comptabilité distincte et individualisée afin d'établir le coût réel du service financé par la TEOM ;

**Considérant** que le budget annexe est soumis à l'instruction budgétaire et comptable de la collectivité de rattachement, soit la comptabilité M57 ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **De créer le budget annexe déchets qui sera soumis à la nomenclature M57 ;**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

DEL2022-03-029

FOND DE CONCOURS

**Vu** les délibérations d'approbation du pacte financier et fiscal et du règlement de fonds de concours des communes énumérées ci-après ;

**Vu** les demandes de fonds de concours adressées par ces communes ;

**Considérant** l'éligibilité des dossiers eu égard au règlement de fonds de concours communautaires et aux fiches thématiques qui y sont annexées ;

**Considérant** le projet de la ville de TREGONNEAU visant à aménager et sécuriser son bourg en étendant la zone 30 et en procédant aux aménagement qui en découlent, visant également à mettre en place une signalétique adaptée et à créer un cheminement piéton sécurisé entre la chapelle SAINT-YVES et le bourg ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **D'attribuer les fonds de concours listés ci-après :**

Commune	Opération	Type d'action	Montant HT dépenses éligibles	Fonds de concours proposé en €	Autres financeurs en €	Autofin. communal en €	Part du fin. Agglo	Autofin. communal en %	Solde enveloppe FDC
TREGONNEAU	Aménagement et sécurisation du bourg de TREGONNEAU PHASE 2	<b>ACTION N°5_NOUVELLES MOBILITES</b>	66 921 €	<b>12 655 €</b>	27 687 €	26 579 €	19%	40%	<b>0 €</b>

- **De préciser que les modalités de versement des aides sont conditionnées au respect du règlement de fonds de concours et des conditions du pacte financier et fiscal approuvés par délibération du 30 septembre 2019**

DEL2022-03-030

ETAT RECAPITULATIF DES INDEMNITES AUX ELUS - ANNEE 2021

Depuis l'entrée en vigueur de la loi dite « engagement et proximité », les conseillers municipaux (CGCT, art. L. 2123-24-1-1) et d'agglomération (CGCT, art. L. 5211-12-1) sont en droit de connaître le montant des indemnités que leurs pairs perçoivent au titre de leurs différents mandats ou fonctions.

Cette nouvelle mesure adoptée dans un souci de transparence nécessite la présentation, chaque année, d'un état des indemnités perçues par chaque élu, devant l'organe délibérant.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :**

- **Prend acte de l'état des indemnités annexé au présent rapport.**

DEL2022-03-031

BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES - ANNEE 2021

L'article L.5211-37 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que le bilan des acquisitions et cessions opérées par les établissements publics de coopération intercommunale est soumis chaque année à délibération de l'organe délibérant. Ce bilan est annexé au compte administratif de l'établissement concerné.

Dès lors, le conseil d'agglomération est appelé à délibérer tous les ans sur le bilan de ses opérations immobilières.

Ainsi, au cours de l'année 2021, Guingamp-Paimpol Agglomération a procédé à la régularisation d'actes portant acquisitions, ventes, résiliation du baux emphytéotiques et transferts de biens, à savoir :

- Quatre acquisitions de biens permettant de :
  - Préserver et mettre en valeur des espaces naturels tels que le site de la Vallée des papeteries à Plounévez-Moëdec, en partenariat avec Lannion-Trégor Communauté,
  - Constituer des réserves foncières, dans le cadre de projets de zones d'activités économiques (Plouisy et Saint-Agathon),
  - Accompagner le développement économique en facilitant l'implantation d'entreprises par l'acquisition d'un terrain dans la zone d'activités de Malabry à Paimpol (construction d'un atelier relais agroalimentaire).
- Onze cessions de biens majoritairement situés dans des zones d'activités économiques et permettant l'implantation ou le développement d'entreprises (Grâces, Louargat, Pabu, Ploumagoar, Callac, Squiffiec, Plouisy, Yvias et Quemper-Guezennec), ainsi que la cession d'un château d'eau à Ploubazlanec dans le cadre d'un projet de réhabilitation.
- Dix résiliations de baux emphytéotiques correspondant à la reprise en gestion de 26 logements par les Communes de Squiffiec, Kermoroc'h, Landebaëron, Ploëzal, Plouëc-du-Trieux, Bégard, Saint-Clet, Runan et Saint-Laurent.
- Enfin, des actes portant sur le transfert de biens des anciens EPCI à la communauté d'agglomération.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.5211-37 en vertu duquel les établissements publics de coopération intercommunale doivent délibérer tous les ans sur le bilan des acquisitions et cessions immobilières ;

**Vu** le bilan des acquisitions et cessions opérées par Guingamp-Paimpol-Agglomération ci-annexé ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération :**

- **Prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières effectuées en 2021.**

DEL2022-03-032

## CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LANNION-TREGOR COMMUNAUTE ET LEFF ARMOR COMMUNAUTE POUR L'APPROFONDISSEMENT DES IMPACTS SOCIO-ECONOMIQUES DE LA PECHE ET DE L'AQUACULTURE SUR LE TERRITOIRE DU QUARTIER MARITIME DE PAIMPOL

Dans le cadre de l'élaboration de la candidature au prochain programme européen DLAL FEAMPA 2021-2027, porté à l'échelle du Quartier maritime de Paimpol (Lannion-Trégor Communauté, Leff Armor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération), il est convenu de renforcer l'équipe projet qui travaille sur le dossier par le recrutement d'un.e stagiaire afin d'approfondir les impacts socio-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire. Une convention de partenariat est proposée pour fixer les modalités administratives, techniques et financières de ce stage entre les trois EPCI :

Modalités administratives : le stage sera porté administrativement par Guingamp-Paimpol Agglomération, mais rayonnera sur l'ensemble du territoire du Quartier Maritime de Paimpol. Le stagiaire sera donc rattaché.e administrativement à Guingamp-Paimpol Agglomération, et plus particulièrement à la Chargée de mission économie maritime, innovation et transitions de Guingamp-Paimpol Agglomération, basée à Plourivo.

Pilotage de la mission du stage : la mission sera co-pilotée par les trois EPCI, et chacun des EPCI s'engage à contribuer à la mise en œuvre de la mission (transmission de données, accompagnement technique du stagiaire, temps d'échanges, relecture de documents...) pour faciliter le travail du stagiaire. L'ensemble du travail qui sera réalisé sera la propriété des trois EPCI, chacun pouvant ensuite utiliser librement les données et autres documents réalisés, en ne manquant pas de citer les sources.

La mission du stage est détaillée dans le projet de convention annexée à la présente délibération.

Financement de la mission du stage : le financement des indemnités liées aux stage est réparti entre les trois EPCI selon la clé de répartition de la population (donnée INSEE 2019) soit :

- 49 % pour Lannion-Trégor Communauté
- 36 % pour Guingamp-Paimpol Agglomération
- 15 % pour Leff Armor Communauté

Le versement de la quote part de chacun des EPCI se fera sur appel de fonds réalisé par Guingamp-Paimpol Agglomération, une fois le stage réalisé, charge aux EPCI de procéder au paiement au prorata des dépenses réalisées.

**Vu** la délibération de Guingamp-Paimpol Agglomération n°2022-02-019 du Bureau exécutif du 1<sup>er</sup> février 2022 validant le recrutement d'un stagiaire pour mener les missions décrites ci-dessus ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- De valider la convention de partenariat entre Guingamp-Paimpol Agglomération, Lannion-Trégor Communauté et Leff Armor Communauté, pour l'approfondissement des impacts socio-économiques de la pêche et de l'aquaculture sur le territoire du Quartier Maritime de Paimpol ;
- De valider la clé de répartition du financement du stagiaire ;
- D'autoriser le Président, ou son représentant, à négocier et à signer la convention ainsi que toute pièce relative à l'application de la présente délibération.

DEL2022-03-033

**HABITAT - AIDES A LA PRODUCTION DE LOGEMENTS SOCIAUX - OPERATION ARMORIQUE HABITAT « LE LIORS » PAIMPOL**

Armorique Habitat a déposé une demande de subvention le 17 novembre 2021 pour l'opération suivante :

Opération	Le Liors
Commune	<b>Paimpol</b>
<b>Nombre total de logements sociaux créés</b>	<b>26</b>
<b>Localisation</b>	Route de Kergrist, parcelle AT3
<i>dont PLUS (sociaux)</i>	18
<i>dont PLAI (très sociaux)</i>	8
<i>dont Autres</i>	
<i>dont neufs</i>	26
<i>dont acquisition-amélioration</i>	0
<i>dont démolition-reconstruction</i>	0
<i>dont création par division</i>	0
Coût de l'opération en €TTC	<b>3 823 106 €</b>
Fonds propres	572 000 €
Emprunts	3 144 456€
Subvention Etat	50 650 €
<b>Subvention Agglomération sollicitée</b>	<b>56 000 €</b>
Autres	

En application de la délibération n° D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant création d'un nouveau régime d'aide au logement social, le bailleur social peut prétendre à une aide de :

- 2 000 € par logement neuf à usage social (PLUS)
- 2 500 € par logement neuf à usage très social (PLAI)

Cette même délibération prévoit par ailleurs que le montant des subventions communautaires ne peut excéder, en neuf, 7 % du montant cumulé des fonds propres et de l'emprunt indiqués dans le plan prévisionnel de financement des opérations neuves. Avec un ratio inférieur à 2 %, la demande formulée par Armorique Habitat respecte pleinement ces dispositions.

**Vu** l'avis favorable de la Commission Aménagement et Revitalisation durable du Territoire réunie le 22 février 2022 ;

**Vu** la délibération D2020-12-350 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aide au logement actuellement en vigueur ;

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **D'accorder 56 000 € à Armorique Habitat pour la réalisation de l'opération précitée.**

**DEL2022-03-034**

**BIODIVERSITE ET ENVIRONNEMENT - EAU ET RIVIERES DE BRETAGNE  
CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS**

Dans le cadre de la politique en faveur des sites et maisons nature portée par l'Agglomération et de la compétence « *Education à l'environnement et à l'écocitoyenneté* », un appel à candidature pour la mise à disposition du Centre Régional d'Initiation à la Rivière (CRIR) de Belle-Isle-en-Terre a été lancé en décembre 2021.

Une seule structure a déposé un dossier de candidature : il s'agit de l'association Eau et Rivières de Bretagne. L'association s'engage à inscrire ses actions menées au CRIR en cohérence avec les objectifs du projet de territoire de l'Agglomération.

De plus, la proposition l'association Eau et Rivières de Bretagne répond au programme de l'Agglomération en matière d'éducation à l'environnement.

Une convention pluriannuelle d'objectifs doit être établie avec l'association Eau et Rivières de Bretagne pour la période du 21 février 2022 au 31 décembre 2023. Elle prévoit de :

- Développer et promouvoir le Centre Régional d'Initiation à la Rivière,
- Œuvrer à l'éducation et à la sensibilisation à la nature et à l'environnement,
- Sensibiliser tous les publics et notamment les scolaires à la nature, à l'environnement et plus largement à la valorisation du patrimoine naturel et culturel,
- Participer au développement local (social et économique) notamment par le soutien et la valorisation d'emplois locaux.

En parallèle, une Convention d'Occupation Temporaire (COT) est donc mise en œuvre entre l'Agglomération et l'association pour la mise à disposition du CRIR (durée de 5 ans 10 mois et 8 jours). Le montant de la redevance annuelle est de 21 678 €.

**Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Eau et Rivières de Bretagne.**

**DEL2022-03-035**

**AIDES AUX REFUGIES UKRAINIENS**

L'actualité se bousculant avec des tragédies succédant aux drames, la crise sanitaire n'est pas circonscrite que la guerre en Ukraine éclate. L'ONU annonce que le cap de plus de 2 millions de réfugiés sera atteint aujourd'hui ou demain.

L'agglomération n'a pas la compétence « opérations d'urgence humanitaires », ce qui implique qu'elle ne peut pas verser directement une aide financière.

De ce fait, le CIAS de l'agglomération, au travers de ses compétences, va répondre aux problématiques des communes qui vont être sollicitées pour l'accueil de réfugiés.

- Coordonner les logements de bailleurs publics - privés
- Recenser les logements vacants sur les biens appartenant à l'agglomération (les maisons nature notamment)
- Répondre aux problématiques de mobilité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'agglomération décide à l'unanimité :

- De verser une subvention de 10 000 € au CIAS afin de mener à bien cette mission ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document se rapportant à ce dossier.

-----  
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

**Vu,**

**Le Président,  
Vincent LE MEAUX**

**Le Secrétaire de séance  
Frédéric LE MEUR**